

LA MINERVE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Revue Politique, Littéraire, Agricole et Industrielle de la Semaine.

JOURNAL A BON MARCHÉ POUR LA LECTURE DU SOIR.

Vol. XLII.

MONTREAL, VENDREDI, 4 AVRIL 1870.

No. 15.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

SERVICE PRIVÉ.

Ottawa, 6 avril.

Le comité des comptes publics a siégé aujourd'hui, et a discuté longuement les arrangements relatifs à la Banque de Montréal, et d'autres questions de moindre importance.

Toronto, 1 avril.

St. Paul Minnesota, 31 mars.—M. Donald Smith confirme la nouvelle de l'exécution de Scott.

M. Mace et autres Canadiens qui s'échappèrent de leur prison au Fort Garry, avant de joindre le parti de Boulton, disent positivement que Scott s'était évadé de sa prison, et qu'il n'a jamais été mis en liberté par Riel. Ils disent que les colons anglais et écossais sont exaspérés du pouvoir tyrannique et insolent de Riel, mais que les loyalistes ont peur de marcher entre lui, craignant que le renfort nécessaire ne leur soit pas envoyé, et qu'il soient laissés à leurs propres forces.

Mace et son parti disent que Scott était très connu pour son opposition à Riel, et que les amis de ce dernier l'engagèrent à se servir d'un prétexte pour le fusiller.

Les lettres reçues par les agents de la compagnie de la Baie d'Hudson de leurs correspondants au Fort Garry donnent un aperçu circonstancié de l'insubordination de Scott, et disent que Riel prétend que Scott était un homme dangereux et qu'il avait violé sa parole.

Le général Hencok a reçu ordre d'établir un post militaire à Pembina, et d'envoyer deux détachements de soldats à cet endroit.

Toronto, 1 Avril.—L'affaire Caldwell est terminée. Le Juge Wilson a déclaré que le prisonnier devait être retenu pour attendre le warrant d'extradition du Gouverneur Général, sous accusation de faux.

Toronto, 4.

On parle beaucoup dans la ville du meurtre de Scott. Plusieurs messieurs se sont assemblés samedi soir et ont nommé un comité pour organiser un *meeting* pour protester contre cet acte de barbarie. Cette assemblée aura lieu soit demain ou mercredi soir. On pense que le Dr. Schultz et M. Lynch arriveront à temps pour assister au *meeting*.

Les journaux demandent la punition de Riel contre lequel ils sont très irrités.

Edward Wells, qui avait voulu assommer un homme, vendredi dernier, a comparu devant le magistrat de police, et samedi matin il a été amené devant le Grand Jury pour subir son procès. Il a été convaincu de culpabilité devant la Cour d'Assises.

Le colonel G. Robertson Ross, adjudant-général de la milice canadienne et le major général Adams ainsi que le colonel Sterling, de l'armée des Etats-Unis, sont actuellement en ville et logent au *Rossin House*.

La navigation est maintenant ouverte, et la baie est libre de glace.

Samedi deux schooners, l'*Australian* et le *Clarke* sont arrivés d'Oswego, et le *Magdala*, chargé de bois et de grain, est parti cette après-midi pour ce dernier port.

On a en magasin aujourd'hui 20,618 barils de fleur et 800 barils de farine d'avoine, 251,000 minots de bled et 6,800 minots d'avoine, 48,000 minots d'orge, 167,000 minots de pois et 4,000 minots de seigle.

Québec, 2.

M. Jean Donaghue, journaliste, est mort hier soir, il est très regretté.

La Chambre de Revision a rayé de la liste électorale quarante six noms pour le quartier Champlain.

Les Sessions de Quartier sont ouvertes depuis hier.

Québec, 4 avril.

Cinq hommes ont traversé à pied en face de Lévis.

L'association des mères chrétiennes pour instruire les petits enfants s'est formée.

Le troisième frère Cardinal a été arrêté à Lorette.

Dans l'affaire de Piante, le Jury a blâmé la conduite des médecins et leur a reproché leur peu de soin et de prudence dans le pesage de leurs médecines.

Le témoignage des médecins porte que le défunt est mort victime d'une drogue préparée sans prudence.

Hier le tocsin a donné deux fois l'alarme, mais il n'y a eu aucuns dommages.

La Chambre de Commerce doit tenir son assemblée annuelle.

Trois-Rivières, 2.

Hier soir, le feu se déclara tout à coup dans la boutique des moulins américains, la propriété de MM. Stoddart et Cie., lesquels furent détruits de fond en comble. Le feu se communiqua alors au nouveau moulin qui fut aussi dévoré par l'élément dévastateur. On réussit heureusement à force de travail, à sauver le grand moulin. Les flammes cependant attisées par le vent, se portèrent sur des piles de bois scié qui ont été détruites, ainsi que plusieurs maisons voisines.

A quatre heures ce matin, l'incendie commença à se ralentir après avoir consumé 15 millions de pieds de bois, un moulin, une boutique, des écuries, plusieurs maisons et bureaux.

On dit que la propriété est assurée à la Royale pour \$100,000.

Québec, 5.

Le maire Tourangeau a refusé de signer la liste de revision. Un bref de mandamus sera dressé afin de le forcer à signer.

Le 69^e régiment est sorti hier en costume d'été.

Il y a eu incendie dans le quartier St. Roch; une maison a été complètement détruite; elle était assurée à la compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique du Nord.

Québec, 6

Les administrateurs de la succession de Peabody, Angleterre, ont ouvert des négociations avec le gouvernement de la province de Québec, relativement à l'opportunité de bâtir un village dans le Bas-Canada, ainsi que des fermes, une église, un palais de justice, etc., pour les émigrés qui seront envoyés par la suite.

L'inspecteur de ville a donné son rapport qui étonne par le grand nombre d'améliorations demandées.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIEE

AMERIQUE.

San Francisco, 2.—A 11.50 hs. a. m. un violent tremblement de terre s'est fait sentir. La durée de la secousse a été de six secondes. Il n'y eut aucun accident: mais pendant quelques moments l'excitation fut à son comble, les animaux étaient effrayés et couraient de tous côtés. Les dernières nouvelles des mines de St. Diégo sont très encourageantes, et font croire à la durée de ces découvertes.

New-York, 4.—Des nouvelles de Port au Prince établissent qu'on s'est occupé activement de prendre des mesures pour obtenir l'élargissement du Consul des Etats-Unis qui avait été fait prisonnier par le général Jacquet et gardé en otage.

Deux vaisseaux d'Haiti ont été dépêchés vers le Sud, et le général Bryce ayant reçu des renforts a ordonné de continuer les hostilités s'ils ne mettaient pas bas les armes et ne voulait pas accepter l'amnistie offerte par ce gouvernement.

St. Paul, 4 avril.—Le *Pioneer* dans un article sur la Rivière Rouge dit: Nous n'aimons pas à voir s'établir une force militaire permanente à la Rivière-Rouge, mais s'il faut choisir entre deux maux, nous préférons l'occupation militaire au despotisme d'hommes sanguinaires et barbares, dont Riel vient de nous donner l'exemple. Les déplorables événements des cinq derniers mois, ont retardé pour des années la prospérité de la Rivière Rouge, et sur tout l'espoir d'annexion que nourrissait notre peuple. La restauration de la loi, de l'ordre et d'un gouvernement régulier chez nos voisins, est la première démarche à faire pour rétablir la prospérité et renouveler les relations commerciales avec les Etats-Unis.

Le Général Malmros, Consul Américain à Winnipeg est arrivé.

Le *Pioneer* publie une longue lettre du Portage LaPrairie en date du 2 mars dans laquelle il est dit: Le récent soulèvement contre Riel a eu pour effet de le rendre un peu plus modéré. Boulton et ses amis ont été arrêtés par des moyens frauduleux et déshonorants. Il paraît que Riel n'a aucun partisan parmi les anglais et les écossais. Tout les protestants sont contre lui, à cause des mauvais traitements qu'il a fait subir à Goddy et à Hallett. Les affaires et le commerce sont dans un état désastreux. Les Indiens menacent de violence les membres de la famille de Riel, et ses partisans, et s'opposent fortement à son gouvernement.

Riel exerce une haute surveillance sur les correspondances qui laissent Winnipeg. Le *New Nation* ne représente nullement les idées et les désirs de la population. Riel se livre à l'ivrognerie et devient tout-à-fait indigne d'avoir l'autorité sur la vie et la liberté des citoyens. Les affaires sont presque suspendues et les commerçants envoient leurs marchandises de l'autre côté des lignes, pour qu'elles ne tombent pas aux mains des partisans de Riel.

La Havane, 5.—Des nouvelles de St. Domingue disent que les hommes les plus opposés à l'annexion sont les membres du clergé.

9. Hallett

Notes Locales

LES BONS PONTIFICAUX.—L'intérêt sur les Bons Pontificaux, sera payé à la Banque Jacques Cartier sur présentation des coupons.

LA GLACE.—La glace est couverte d'eau à plusieurs endroits, à cause de la neige qui fond rapidement sous l'ardeur des rayons du soleil. Un cheval et un traîneau ont passé à travers et trois chevaux avec leurs voitures sont parvenus à s'échapper avec beaucoup de peine. En face des bureaux des douanes il y a une mare d'eau qui s'agrandit chaque jour à mesure que la saison avance et par l'adoucissement de la température. Cette mare s'étend jusqu'au bas de la rue St. Sulpice, d'où part le chemin qui conduit à St. Lambert. Plusieurs chevaux et voitures étaient sur le point de passer, lorsque trois de ces voitures, qui étaient allées trop près, furent submergées; mais sans l'aide opportun de personnes présentes, les chevaux se seraient noyés ainsi que les conducteurs. La traverse de St. Lambert devient dangereuse, et peu de personnes ont traversé avant hier. Le chemin en haut de l'île Ste. Hélène est passable. La quantité de neige et de débris des cours de la ville transportée sur la glace cette année semble être peu considérable. Il y a une quantité considérable d'eau sur la glace près des quais, mais il n'y a pas autant de danger comme il y en aura lorsque l'eau se sera retirée. La glace est pleine de trous, à raison de l'eau qui la mine, et conséquemment très dangereuse. Les chemins sur la rivière vont devenir impraticables de bonne heure cette année comparativement aux autres années; car nous ne sommes pas encore au treize avril, et déjà les autorités militaires ont condamné le chemin à l'île Ste. Hélène. Plusieurs voitures chargées de sucre et de sirop ont traversé le fleuve en face de Longueuil jusqu'au 13 avril, l'an dernier, mais n'ont pu retourner que le lendemain matin.

DANGER D'ALLUMER LE FEU AVEC L'HUILE DE CHARBON.—Une femme demeurant au No. 26, Avenue Colborne, était en train d'allumer son feu, vendredi soir, lorsqu'elle eut l'imprudence de jeter de l'huile de charbon sur des ripes. En y appliquant une allumette chimique, le feu prit tout à coup et se communiqua soudain à ses vêtements. Elle sortit en criant, et après des efforts inouïs on parvint à éteindre le feu, mais elle était brûlée d'une manière affreuse. Le Dr. Mount fut appelé aussitôt. Elle est dans un état désespéré.

BILLARD.—M. Joseph Dion se prépare à rentrer de nouveau en lice. Il dit que si Rudolphe rend général son défi de \$10,000 qu'il a porté à Robert, il l'acceptera et jouera avec lui toute partie qu'il voudra.

La parties entre Cyrille Dion et Rudolphe pour la queue de diamants, se jouera dans la première semaine de Mai.

INCENDIE.—Dimanche le feu s'est déclaré dans une petite bâtisse en bois occupée par R. Parsons et Cie. Le feu a été mis par une personne inconnue; on a vu roder près du lieu de l'incendie un homme du nom de Dixon.

CAS DE FÉLONIE DE FREES.—Samuel Fellner et Jacob Frees de St. Jean, admis sous caution, pour accusation de fraude sont arrivés, une journée après le renvoi du grand juré, et leur procès a été remis à la prochaine session de la Cour du Banc de la Reine.

ADMISSION.—MM. C. C. Larivière, Ls. Rieutard, P. A. A. Globensky et F. I. Deaunais de Montréal ont obtenu leur diplôme de 2^{de} classe à l'école militaire de cette ville après un examen subi devant Lord Russell.

CONNÉTABLE SPÉCIAL.—Michael Cummings, soldat licencié, a été nommé pour faire la garde dans le voisinage de la rue St. François-Xavier. La force de notre police n'est pas assez forte pour donner une protection parfaite au quartier des affaires de la ville, et la nomination d'un connétable spécial est un mouvement notable vers ce but.

ASSAUT.—Un jeune homme du nom de George Towells, demeurant avec son père, grande rue St. Laurent, a comparu devant la Cour du Recorder sous accusation d'avoir battu son père. Ce jeune homme depuis longtemps mène une vie dissipée et a souvent comparu comme accusé devant cette cour. Samedi il demanda de l'argent à son père qui ne voulut pas lui en donner, sur ce le fils frappa son père et lui brisa ensuite une bouteille sur la tête. Le prisonnier a été condamné à une amende de \$20 ou deux mois de prison.

ARRESTATION.—Dimanche un homme qui n'est rien moins que l'oncle de Riel fut arrêté par la police sur la grande rue St. Laurent pour cause d'ivrognerie. Quand il fut arrivé à la station de police il se nomma Jean Riel, il dit qu'il était âgé de 65 ans et d'origine canadienne. Un homme de police qui était de garde reconnut Riel quand il fut amené à la station. Le prisonnier est l'oncle de Riel de la Rivière Rouge où il a demeuré pendant 9 ans, et depuis le printemps dernier il est arrivé à Montréal.

THE CANADIAN ILLUSTRATED NEWS.—Le dernier numéro marque un progrès très-sensible dans cette publication. Nous en sommes heureux et nous avons l'espoir que le procédé de leggotypie répondra aux désirs de l'éditeur. Le portrait de Sir George Cartier encadré dans le dernier numéro est bien ressemblant.

INSTITUT-CANADIEN.—On lit dans le *Pays*: Il y a quelques temps nous avions à constater le don de cent dollars fait à l'Institut par un ami de la liberté civile et religieuse, aujourd'hui je suis heureux d'avoir à annoncer un autre don de cinquante dollars fait par une personne qui se souscrit, un ami de la civilisation moderne.

A. Boisseau, Surintendant I. C.

COUR DE POLICE du 2 courant.—James Barry et Isidore Ranger, assaut grave, sont renvoyés à mardi prochain.

Julienne Languedoc, vente de boissons sans licence, renvoyé à mardi.

Mary Ann Ryan, vente de boissons sans licence, \$5 ou 1 mois.

M. Galespie, vagabondage, \$5 ou 1 mois de prison aux travaux forcés.

COUR DE POLICE du 4 courant.—Prosper Archambault, assaut sur la police dans l'exécution de son devoir, libéré.

Patrick Haney, vente de liqueurs sans licence, \$50 et les frais, défaut de paiement 3 mois de prison commune.

M. Murphy, vol d'habits, 6 semaines de prison aux travaux forcés.

Mary Driscoll, vagabonde, \$2 ou 15 jours de prison.

COUR DU RECORDER du 4 courant.—58 prisonniers furent traduits devant cette Cour.

George Trowels, gibier de potence, assaut sur son père, \$20 ou 2 mois de prison.

Julie Cilordin, Mary Jane Canon, Mary Delany et Malvina Dupuis, toutes appartenant à la société des Jeux et des Ris ainsi que de la Gaudriole; ont un peu trop fait les yeux doux aux passants, \$5 ou 1 mois de prison.

James Eagon, ivresse et insultes à la police, \$2.50 ou 25 jours de prison.

Victor Gailloux pour avoir flanqué une volée à sa deuxième, \$10 ou 2 mois de prison.

William Ryan, Margaret McTadden et Ann Leddy, famille heureuse, qui prisé de vin, démenage la tête la première du 2^e au 1^{er}, \$2 ou 15 jours de prison.

John McCann, Patrick Cannon et Michael Murray, pour avoir flanqué à une heure indue dans les rues \$2.50 ou 10 jours de prison.

Margareth McAnally, ivresse, \$10 ou 2 mois de prison.

Louis Dubé et François Dubé, ivre et troublant la paix publique, le premier \$2.50 ou 15 jours et le second \$1.50 ou 10 jours de prison.

Richard O'Connell, ivre et assaut sur la police, \$5 ou 1 mois de prison.

Joseph Daunais et Adolphe Brunette, pour avoir obstrué le trottoir devant la porte d'une église, le premier \$2.50 ou 15 jours et le second \$1.50 ou 10 jours de prison.

COUR DE POLICE, du 5 courant.—Julienne Languedoc vente de liqueurs sans licence, suspendu.

Isidore Ranger, assaut grave, renvoyé au 19.

James Barry, assaut grave \$30 ou deux mois de prison.

Alex Boucher, assaut et batterie, continué à aujourd'hui.

Jos. Grodeau, ivre, libéré.

COUR DE POLICE—6 avril.—Alex Foucher, assaut et batterie—10 jours de prison.

Louis Masson, assaut et batterie—\$10 et les frais ou 3 mois de prison commune aux travaux forcés.

James Barry, assaut et batterie—arrangé.

PILULES D'AYER.—De nos jours de la manière de vivre est telle que le corps a besoin souvent d'un remède. Le système devient faible; son action n'est plus aussi parfaite, et devient difficile. L'esprit se ressent du malaise qu'éprouve le corps, et s'affaiblit comme lui. Pour rétablir les forces vitales, corriger la mauvaise action du système, purifier le sang prenez des Pilules d'Ayer.

VOL.—Lundi soir des voleurs ont dérobé de la vitrine de M. Myers, joaillier, treize montres. On les entendait brisant la vitre et on se mit à leurs trousses, mais on ne put les rejoindre; c'étaient des soldats qui s'enfuyaient de toute la vitesse de leurs jambes. La police devra s'enquérir de l'affaire.

Nouvelles de l'Intérieur.

INCENDIE AUX TROIS-RIVIERES.—Nos dépêches nous ont appris l'incendie qui a eu lieu aux Trois-Rivières. Il appert que ses ravages ont été considérables. On calcule approximativement que la compagnie de navigation du St. Maurice a perdu environ \$95,000 de bois; M. Ward a fait une perte de \$26,000 et les deux tiers du bois scié de M. Atkinson ont brûlé. L'assurance de la compagnie est de plus de \$70,000 celle de M. Ward \$6,000.

L'élément destructeur n'a pu être éteint qu'à 7 heures, samedi matin. Le couvent a failli brûler et toute la ville a été pendant quelque temps en danger.

ACCIDENT.—Chaque année, à cette saison, nous avons toujours quelque accident à noter; hier, un homme du nom de Joseph Benard, de la Longue Pointe, a noyé son cheval sur la traverse du Bout de l'île. Avis aux voyageurs imprudents.

DÉCISION JUDICIAIRE IMPORTANTE.—M. Bossé, avocat, siégeant comme Recorder, a décidé dans la cause de la Corporation, vs. la fabrique de Québec, que les fabriques n'étaient pas tenues de payer les taxes pour leurs propriétés. Une décision analogue a été rendue dans la cause de la Corporation contre l'église anglicane. M. Anger défendait la fabrique de Québec, MM. Andrews et Caron l'église anglicane. —(*Journal de Québec*.)

ÉLECTION.—M. Louis Tessier a été élu comme anti-confédéré pour représenter la division ouest de St. Jean, Terre-Neuve, dans le parlement de cette province.

—Le papier-monnaie fractionnaire entrera en circulation avant le 15 courant, suivant un télégramme de Sir Francis Hincks.

—Un correspondant du *Constitutionnel* dit que les travaux sur le chemin Gosford sont, poussés avec toute la vigueur et toute la célérité possible. L'entrepreneur, M. Hulbert, les suit avec la plus grande attention. Il comprend que c'est là un essai et que si le chemin Gosford réussit il s'en construira un grand nombre d'autres en Canada. Il est cependant plein de confiance. Il offre de louer le chemin pour sept ans, de payer aux actionnaires 7 p 100 d'intérêt et de leur livrer à Québec, au prix coûtant, une corde de bois, je crois, par action. Il est probable que ces offres seront acceptées. On sait que M. Hulbert est lui-même un des principaux actionnaires.

Retour du Premier Détachement des Zouaves Pontificaux.

Il y a un peu plus de deux ans, notre population pleine d'un religieux enthousiasme, saluait le départ d'une centaine de nos croisés canadiens, qui allaient à deux mille lieux de leur pays, se grouper sous le glorieux drapeau qui porte dans ses plis les destinées de la catholicité.

En foulant le sol de la vieille France, un illustre poète du jour, frappé d'un dévouement que l'on croyait éteint sous les cendres de l'indifférentisme, leur adressa un chant sublime en leur disant :

« Français du nouveau monde allez votre chemin. »

Et qui pourrait dire que la voix du poète est restée sans écho ? On a reçu avec un empressement marqué, ces braves enfants du Nord, qui forts de la bénédiction du Pontife Roi, se sont alors relevés pleins de force et de courage pour se mesurer avec les légions de Garibaldiens et de Mazziniens qui voudraient aller battre en brèche le Trône du Vatican.

L'ennemi est entré sous terre. Et nos zouaves ont dû passer deux longues années dans le service sans avoir pu comme un LaRocque arroser de leur sang les plaines fameuses d'Italie. Mais leur mérite n'est pas moindre. Et s'ils ne portent pas sur leurs figures les balafres du chassepot, on sait que l'occasion échéant, les balles ennemies eussent trouvé en eux de valeureux troupiers que leur sifflement n'eût pas altérés.

On n'ignore pas qu'ils ont été les favoris de l'armée, le Pape eût voulu avoir un plus grand nombre de si généreux défenseurs et bien des regrets ont accompagné le départ de ces « mâles enfants », comme dit Veillot, « très unis par la foi, par le patriotisme, par le drapeau, par tous les beaux liens de l'amitié sainte. »

Avant de dire adieu à la Ville Eternelle, Louis Veillot, cette plume qui est une véritable puissance, a tenu à honneur d'aller rendre visite à ces zouaves qui, a-t-il dit dans sa lettre à l'*Univers*, lui avaient fait ressentir l'une des meilleures émotions de sa vie.

Voici en quel langage élevé il parle de cette visite au *Cercle Canadien* dans une de ses dernières lettres à l'*Univers* :

Rome 15 mars.

Les jeunes gens du Canada qui ont rempli leur engagement de deux années dans le régiment des zouaves pontificaux quittent Rome demain et retournent chez eux. De ces premiers arrivés il ne reste que leur chef, par l'âge, par la taille et par le rang, l'honorable M. Taillefer, jadis avocat et cultivateur à Montréal, aujourd'hui sous-lieutenant. Les autres étudiants, jeunes professeurs, propriétaires, quelques-uns seminaristes, vont reprendre leur profession, leur charrière, leurs intérêts de famille ou achever leurs études. M. Taillefer, homme fort digne de ce nom de chronique, pacifique, vaillant et dévoué suivant la nature des preux, garde le poste d'ainé qu'il remplit si bien pour l'honneur de son pays. Lui et M. le chanoine Moreau, aumônier particulier de l'expédition, sont véritablement le père et la mère de ces mâles enfants très unis par la foi, par le patriotisme, par le drapeau, par tous les beaux liens de l'amitié sainte.

L'occasion m'étant offerte de faire une visite aux partants, j'en ai profité pour les remercier de la joie que m'avait donnée leur arrivée. Ce fut l'une des meilleures émotions de ma vie lorsque, il y a deux ans, j'appris qu'il y avait à Paris une troupe de croisés qui venaient du Canada pour défendre Rome. Des croisés au temps de M. About, de M. de la Bédollière et de M. Renan, et de M. Rouland, et de ce petit sous-préfet de *Français* ! Certes, depuis trente-deux ans que je me bats et que je suis battu à peu près, grâce à Dieu, tous les jours pour la cause de Saint Pierre, oui, depuis ce temps-là et dès le commencement j'ai eu bien des espérances, et je les ai encore, et elles ont grandi ; mais jusqu'en 1868, jusqu'au moment du passage des Canadiens, je n'avais pas espéré que je verrais des croisés. Je me hâtai de courir à

Saint-Sulpice, où l'on m'avait dit qu'ils entendaient la messe. Je les vis en bon ordre, jeunes, vigoureux, graves, tels enfin qu'ils devaient être, des garçons de bonne race, de bons et fiers chrétiens qui savaient bien ce qu'ils faisaient et qui portaient comme il faut le beau poids de leur sacrifice, sans l'ignorer et sans le trouver lourd. Le digne curé de Saint-Sulpice monta en chaire, leur parla dans la simplicité de son cœur et fut éloquent. Tout cela était vraiment beau, et cette scène qui eût été touchante partout, convenait davantage en ce lieu de Saint-Sulpice, parmi les souvenirs vivants de la cure de M. Olier et du cabaret de la pauvre et grande Marie Rouseau, d'où partit la civilisation française et catholique du Canada, si florissante après deux siècles et demi, qui ont vu périr tant de choses.

Si la foule qui lit M. About et M. Renan, et qui écoute M. Rouland, voyait les tableaux que Dieu nous déroule, et entendait les discours qu'il nous tient et les poèmes qu'il nous chante, elle pourrait presque comprendre pourquoi, en général, nous n'estimons pas beaucoup le style ni les inventions de la tribune et du Parnasse. C'est fade. La poésie de l'écrivain ne vaut pas celle du bénédicte. On sait que je ne méprise point du tout le don de M. Hugo. Je défie bien toutefois M. Hugo, dans ses meilleurs jours, de fabriquer une petite épopée qui égale celle des croisés canadiens, se reposant à Saint-Sulpice sur le chemin de Saint-Pierre. Dédaignant les merveilles de Paris, ils sont repartis, après la messe, sans avoir vu ni M. About, ni M. Renan, ni M. Rouland, ni la *Belle Hélène*, délices des rois, des empereurs et des peuples.

J'ai donc retrouvé ces braves jeunes gens à la veille du retour, contents d'être venus, contents des'en aller, car ils ont bien accompli leurs desseins de dévouement et de justice, et ils vont rentrer comme ils sont partis, pieux et purs, dignes des embrassements de leurs mères et de leurs sœurs, dignes des couronnes civiques qui leur sont préparées. Que leurs concitoyens les reçoivent en triomphe, ils sont la gloire de leur peuple, ils ont droit au sourire des vierges et à la bénédiction des vieillards. Défendant la grande patrie commune, la nationalité mère, en qui vivent toutes les autres et qui garde la source du droit et de la liberté, ils ont bien mérité de la patrie particulière. La mort de Rome serait la mort des patries. Ils n'ont pas seulement défendu Rome, ils l'ont édifiée. Elle a admiré leur discipline, leur piété, leur douceur. Dans cette armée chrétienne et dans le corps d'élite tout plein des meilleures ardeurs de la jeunesse, on les a vus parmi les plus honorés, et ils ont soutenu l'éclat d'un drapeau dont la splendeur n'est surpassée ni égalée nulle part.

J'ai osé leur adresser la parole. Je ne sais comment j'ai pu faire pour ne rien dire qui vaille. Tant de gens savent dire des choses passables à propos de rien, et ici il y avait tant à dire ! Ce n'est pas l'émotion qui manquait ; les idées, d'une certaine manière, ne manquaient pas non plus ; mais les unes se sont envolées devant ces yeux et ces oreilles qui attendaient quelque chose, et les autres sont venues quand c'était fini. Je me suis rappelé ce bonhomme qui regorgeait toujours de réponses victorieuses, mais après la conversation. Cette infirmité est commune, voilà pourquoi les orateurs auront toujours d'irréconciliables ennemis, entre lesquels on trouvera toujours beaucoup d'hommes de bon sens. Mais, d'un autre côté, les orateurs seront toujours adorés de ceux qui sont sensibles au dangereux plaisir d'entendre parler sans avoir eux-mêmes rien à dire. M. Rey, du *Moniteur*, aurait voulu que le Concile fût préparé par des hommes d'affaires, et qu'ensuite les orateurs spéculatifs et autres pussent prendre leurs aises même durant des années.

Selon mon humble avis, ce n'est pas le moyen que Dieu a donné pour faire de bons décrets, et le *Linguosus* et le *Verbosus* n'est point estimé dans la sainte Ecriture. Un Père ennuyé, si j'ose ainsi traduire sa pensée, d'un long, et beau, et vide latin qu'il venait d'entendre, et qu'à son avis l'on vantait trop,

me disait : Si j'étais président du Concile, je ferais venir un habile joueur de violon, je lui commanderais d'exécuter une longue sonate, et je dirais ensuite à mon discoureur et à ceux qui l'admirent : Ce joueur de violon fait ce que nous ne saurions pas faire : trouvez-vous qu'il soit l'homme qu'il faut pour rédiger nos décrets ?

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que je n'ai pas fait un magnifique discours, malgré la bonne volonté que je me sentais au milieu de ces braves jeunes gens. Que n'ai-je eu la pensée d'invoquer la condescendante amitié de Monseigneur l'Evêque de Tulle et de l'amener là ? C'était une assemblée et une circonstance faites pour sa parole sans pareille, et j'aurais à vous envoyer quelque couronne à suspendre aux portiques du temple et à garder dans les archives de cette France de là-bas, jeune, sincère, croyante, ardente pour le bien, telle enfin que nous fûmes en ces siècles de floraison, maintenant hélas ! passés quand nous allions en conquête pour le Christ, la croix sur la poitrine, l'Eucharistie dans les plis de notre drapeau.

Bon voyage, fils de France, qui n'avez rien abjuré et rien perdu, ni la sagesse ni l'esprit, ni le cœur ; bon retour dans vos foyers, où notre vieil honneur est toujours vivant. Les anges qui sont venus avec vous retournent avec vous, contents de vous. Gardez la flamme de France, gardez la flamme de Rome et du Christ. Echauffez-en le cœur de vos jeunes frères, et qu'ils à leur tour, et qu'après eux viennent vos enfants et vos neveux, conservant cette tradition chevaleresque et chrétienne que les siècles n'ont pu rompre et que vous avez si glorieusement rajeunie. La prière de Pie IX est sur vous, et qui sait quel rêve de durée, quel germe de grandeur et peut-être d'empire vous emportez de la vieille Rome et de l'empire éternel du Vatican !

LOUIS VEUILLLOT.

Une lettre de notre correspondant romain M Denis Gérin complète les détails donnés par M Veillot, mentionne la dernière entrevue des Zouaves avec le Pape et parle de leur pèlerinage à St. Laurent hors les murs.

La voici :

Rome, 14 Mars 1870.

Aujourd'hui les Zouaves Canadiens ont eu l'insigne honneur de recevoir la visite de M. Louis Veillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, accompagné de Leurs Grandeurs NN. SS. de Montréal et d'Anthédon, et de quelques officiers de Zouaves, venus pour rendre hommage à l'écrivain dont la plume est devenue une puissance si terrible pour tout ce qui ose insulter et outrager Dieu ou son Eglise. La triste nouvelle qui dans la journée avait parcouru toute la ville ajoutait un nouvel intérêt à sa présence. C'est bien là celui qui marchait autrefois avec M. de Montalembert, qu'il fut obligé de laisser aller seul pour demeurer plus étroitement lié à cette Eglise à laquelle à l'âge de 24 ans, il consacrait ses talents, son repos et tout son avenir. Hier, le St. Père donnait audience au moment où on est venu lui apprendre la mort de cet homme distingué : prions, a-t-il dit, à ceux qui l'entouraient, prions pour le repos de l'âme de M. de Montalembert, il fut bon chrétien, mais un ennemi lui a fait beaucoup de mal, le superbe.

A peu près au même instant où Pie IX prononçait ces paroles, M. l'abbé Combalot faisait entendre sa voix apostolique dans la chaire de St. Andre della Valle, et ne pouvait retenir son indignation en faisant allusion aux paroles si regrettables que venait de prononcer l'illustre orateur. On n'insulte jamais, dit-il, l'Eglise impunément, parce que c'est un crime satanique, et au moment où il descendait de chaire, on lui annonça la mort de celui dont il venait de flétrir les doctrines : une grande émotion s'empara du prédicateur, et tombant à genoux, il récita à voix haute, le *De profundis*.

Mais je reviens à notre visiteur. Si M. Veillot écrit très-fort, il parle très-bas, et la plupart ont du se contenter de le voir : figure mâle et douce en même temps, yeux vifs, noirs et roulant toujours dans l'eau, front haut, sourcils épais, nez large et plat, barbe grison-

née, voilà à peu près le profil de l'illustre écrivain. Quand il parle, de laid qu'il nous paraissait d'abord il devient beau ; des étincelles semblent jaillir de tous les pores, sa figure s'anime et se pare d'un sourire plein de charme. Il converse comme il écrit ; à sa phrase toujours correcte, à ses traits pleins de verve et de sel, vous croiriez entendre lire un article de l'*Univers* ou un chapitre du *Parfum de Rome*. Jamais il ne s'arrête : il représente une fontaine trop pleine jetant sans cesse ses eaux. Dans sa visite de ce soir je n'ai pu saisir que trois ou quatre pensées ; il regarde les canadiens comme les héritiers de la vieille France, héritiers de sa foi, de ses mœurs et de son amour pour le Saint-Siège. Le Canada est aujourd'hui ce que serait la France si elle n'avait pas failli à la grâce. Dernièrement il a vu notre emblème à l'Emporium dans ces marbres précieux qu'on faisait autrefois venir des différentes parties du monde pour couvrir la nudité de Rome et l'embellir. Mais nous faisons plus qu'embellir Rome, nous la défendons. En arrivant à la salle de lecture, il jeta un coup d'œil sur notre bibliothèque, et déclara à Monsieur l'Aumônier qu'il voulait orner notre cercle du monument le plus considérable de notre époque, l'*Histoire de l'Eglise*, de l'Abbé Rochbarcher. Le vaillant catholique attache une importance prodigieuse à cet ouvrage et ne cesse de le recommander à la jeunesse studieuse. "C'est l'histoire du monde travaillé par Dieu, comme une œuvre à laquelle un bon ouvrier consacre toutes ses occupations et tous ses soins. On y acquiert des connaissances sur tout, histoire, philosophie, politique, théologie, etc. On trouve quelquefois l'ouvrage trop long, et on prétend qu'il faut changer de livre par la même raison qu'on ne peut toujours demeurer au même poste. Dans une voiture qui nous mène de paysage en paysage, de bosquets en bosquets, de palais en palais, on ne bouge pas de son siège, et cependant l'on marche et les spectacles se multiplient sous nos regards. En nous présentant cet ouvrage il espère se rendre utile aux hommes du barreau, de la chaire, aux écrivains et à tous les ambitieux qui se trouvent parmi nous. Puis après plusieurs autres paroles que je n'ai pu saisir, il termina en disant : "et faisons tout cela pour se sauver." On reconnaît en M. Veillot l'homme de bien qui s'oublie soi-même pour ne penser, et ne travaille qu'au profit de la cause qu'il a embrassée ; il est épris d'amour pour l'Eglise, et cela dit-il, je voudrais l'être par *sensualité* ; je ne connais rien de plus noble, de plus agréable que le métier de chrétien." Les lecteurs de M. Veillot reconnaissent en lui un écrivain pur, religieux et terrible ; ceux qui l'approchent s'en éloignent avec la conviction que c'est un homme de Dieu, un être providentiel. Les Zouaves Canadiens n'oublieront pas de sitôt la soirée du 14 mars 1870.

18 mars.

Mardi, 15, a eulieu le pèlerinage annoncé à St. Laurent hors des murs. Sa Grandeur Mgr. de Montréal a offert le Saint Sacrifice de la messe dans une petite chapelle bâtie à l'entrée du cimetière et a adressé quelques mots d'édification à l'assemblée. Que de pensées ont agité alors nos esprits ! Au moment de dire adieu à Rome et de retourner au pays il faut bien penser à ceux qui sont devenus la propriété de la Ville Eternelle et que des parents chagrins et cependant consolés attendront vainement. Ce retour ouvre bien des plaies et fait saigner bien des cœurs, pleurez parents affligés, pleurez vos fils tombés à Rome, pour la cause de l'Eglise ! Ils étaient si dignes de vous et de leur pays. Mais aussi réjouissez-vous, parcequ'ils sont morts en chrétiens, en martyrs, victimes de leur zèle et de leur dévouement au Saint-Siège et à l'Auguste Pie IX ! Ils dorment à côté des héros de Castelfidardo et de Mentana, et leur gloire est la même parceque le sacrifice a été aussi pur et aussi complet d'un côté que de l'autre. Que Dieu envoie ses anges consoler ceux qui pleurent parce qu'ils ne sont plus.

Voici les noms des 7 morts pendant les deux dernières années : Leblanc, d'Estimenville,

Munro, Taschereau, Desjardins, Bondy et Le fort.

Le 16, le St. Père a daigné donner audience à tous les Zouaves Canadiens, partant en congé, et leur a parlé avec une onction et une affection toute paternelle. Il les a remerciés du bien qu'ils ont fait à l'Eglise par leur mouvement et en venant d'aussi loin, et a terminé en leur demandant de ne pas oublier le Pape. L'attendrissement a été à son comble.

Le soir, le Colonel Allet s'est rendu au cercle pour faire ses adieux aux partants et leur dire combien on regrettait leur départ, non seulement lui, mais tout le régiment. Cependant il comprend leur position. Si le dévouement a ses devoirs, l'affection du pays, du foyer a aussi les siens. Il se retira ému, en pressant la main à tous ses braves enfants du Canada.

Le 17, fixé pour le départ de Rome, beaucoup ont vu la lumière à travers les larmes : Ce jour doit être témoin de douloureux adieux ; adieux aux amis, adieux à la Ville Eternelle et à ses monuments, aux *Etats du Roi mon père* et surtout adieux à la vie de Zouave. On ne doit bien connaître ce déchirement de cœur que lorsqu'on l'éprouve. En envisageant les choses de loin, on se fait une fête du retour, de l'interruption des corvées, des gardes, des consignes, etc ; la liberté nous tend les bras et notre jeunesse brûle de s'y jeter. Mais quand cette liberté tant rêvée, tant désirée, se montre dans toute sa réalité, on s'arrête à la vue de son triste cortège ; les soucis, les embarras, les misères, et encore le travail toujours inséparable de la vie de l'homme.

Quand, au milieu de la monotonie du cercle, ou des ennuis des gardes de la caserne, on se demande ce que l'on fait, la réponse ne tarde pas à venir nous encourager : On sert un principe, on sert l'Eglise en sauvant le monde, — et cette pensée donne de la joie au cœur et de la vigueur au corps. Le fusil est moins lourd et le cliquetis du sabre devient harmonieux à l'oreille ; l'on est content de son sort, et l'on se trouve heureux.

Le monde n'offre pas ces consolations et rarement l'on peut s'y dire avec autant de sûreté et de vérité ; je suis ici par Dieu et pour Dieu. C'est ce que n'ont pas manqué de sentir tous nos compatriotes dont nous nous sommes séparés hier et pendant quelques jours on a pu les surprendre souvent tristes et mélancoliques. Ils vont pourtant revoir la patrie, la famille et ses joies..... Mais pour cela il leur a fallu quitter Rome et à tous les cœurs catholiques cette ville est chère : c'est une seconde patrie ou mieux une *Metrie* comme dirait l'évêque de Tulle. Chacun pendant ces derniers jours s'est rendu à son sanctuaire favori qui pour l'un est St. Augustin et sa Madone, pour l'autre la chapelle de St. Louis de Gonzague, pour celui-ci St. Pierre, pour celui-là le Gesù. Plus le terme approchait, plus la prière, plus l'épanchement se prolongeait, on demandait une protection pour le voyage à travers l'Europe, à travers l'Atlantique et à travers la vie. Tous partent avec un amour sans borne pour le Souverain-Pontife ; cet amour rejaillit, comme conséquence naturelle sur l'Episcopat et tout le clergé. Or on ne peut aimer les membres du sanctuaire sans aimer ce qu'ils représentent, la religion, et la religion fait les citoyens.

A 8 heures a eu lieu au Cercle le déjeuner pendant lequel se sont données maintes protestations d'amitié se sont changées et encore plus de *commissions* pour les parents et pour les amis.

A 8½ heures, il fallut laisser pour toujours le cercle, témoin de joies si innocentes et de conversations si amicales. Plusieurs ne purent retenir leurs larmes, et un ami me disait en soupirant : Je n'ai pas versé une seule larme en quittant le pays, et me voilà à pleurer aujourd'hui comme un enfant. Après avoir entendu la messe à Ste. Marie des Anges, il fallut monter dans les wagons. A 10 heures, la locomotive fit entendre un dernier cri ; des poignées de mains s'échangèrent, et bientôt après Rome avait disparu de leurs regards ; mais leurs cœurs la sentaient encore. Adieu, chers amis ! bon voyage, et puissions-

nous avoir à vous écrire : "Pendez-vous, braves Crillons, nous avons vaincu et vous n'y étiez pas."

M. le Chanoine Moreau, notre aumônier, accompagne les Zouaves jusqu'à Brest. M. l'abbé Doherty du Séminaire de Québec a la direction du détachement qui se compose de 90 personnes : 15 sergents, 42 caporaux et 23 zouaves. Nous sentons un grand vide au cercle ; nous avons perdu nos amis.

D. GÉRIN.

Ainsi le départ de nos zouaves étant décidé, il leur fallut dire un dernier adieu à la vieille Rome, briser avec la vie monotone des camps et donner une dernière poignée de mains à des compagnons d'armes qui, plus heureux peut-être que le zouave Morrisette, auront à combattre en plein jour et non à se défendre contre les coups de poignards lancés dans les ténèbres par de lâches sicaires.

Le 17 de Mars, tous les préparatifs étaient faits, l'heure de la séparation était sonnée. Le dome du Vatican disparaissant déjà dans le lointain, puis notre petite phalange qu'accompagnait M. l'abbé Moreau jusqu'au Havre ainsi que M. l'abbé Doherty, leur chapelain, atteignit Civita Vecchia, et prenait place à bord du vapeur *Pausylippe*. La mer fut superbe, les zouaves surent se distraire durant la traversée et souvent les chants canadiens allèrent se marier au clapotement de la vague venant caresser les larges flancs du navire, qui filait son nœud fort prestement.

Après un voyage de trente heures, les zouaves atteignirent Marseille où ils furent magnifiquement reçus. On se mit ensuite en route pour Paris où la réception fut encore splendide.

Une lettre de M. Louis Garceau reçue hier nous donne d'intéressants détails sur la traversée de Civita Vecchia à Marseille et sur leur visite à Paris, etc., voici le contenu :

Paris, 22 mars 1870.

Minuit vient de sonner aux horloges de la ville, comme je me dispose à vous écrire. J'arrive d'une promenade sur les boulevards de la grande cité, et avant que de prendre le repos, dont je sens grand besoin, je vous assure, je tiens à vous donner quelques nouvelles et profiter de la malle de jeudi.

..

Eh bien, nous sommes à Paris depuis hier, et aujourd'hui nous avons pu aller tous ensemble à Versailles. Mais comme je compte revenir plus au long sur ce sujet, je ne vous en dis rien pour le moment, et je vais vous narrer notre voyage depuis Rome jusqu'ici.

..

La veille de notre départ, nous avons eu le bonheur de nous trouver sur le passage du Roi que nous sommes venus défendre. Oui, ce bon, ce saint, ce vénérable et bien-aimé vieillard avait daigné nous accorder la faveur de nous trouver dans ses appartements, au moment où il va faire sa promenade accoutumée. Eh pourquoi ? mon Dieu, pour nous donner des paroles de remerciement. Oh ! que nous étions heureux ! Combien nous regrettons de n'avoir pu verser quelques gouttes de notre sang pour lui, quand nous entendîmes ce pieux vieillard que nous aimons tant, nous remercier de nos services. Notre Roi nous remerciait de l'avoir fidèlement servi. En était-il besoin ? N'est-il pas naturel que nous servions bien un monarque que nous aimons ? N'étions-nous pas partis de notre pays dans l'espoir de verser notre sang pour une cause que nous savions bonne ? Eh, oui, ces remerciements étaient inutiles, mais ils nous faisaient du bien ; ils n'étaient pas dus, mais nous rendaient heureux. Il nous donna ensuite sa bénédiction, ainsi qu'à nos parents, nos familles et nos amis, nous souhaita bon voyage et nous dit qu'il espérait que nous serions exempts de tous périls surtout du plus grand de tous : du péché.

Après nous avoir distribué quelques médailles et fait encore ses adieux, il nous quitta,

l'âme remplie de joie et de bonheur, et le cœur plein de reconnaissance et d'amour.

Comme nos pas étaient légers quand nous descendîmes l'escalier du Vatican. Combien nous étions heureux ! C'est alors qu'il aurait fallu nous mener au combat. Malheur aux premiers qui seraient tombés sous nos coups ; il me semble, pour ma part, que j'aurais été presque brave, et pourtant, *je suis d'un caractère très prudent*. Après cette audience, plusieurs me disaient : Eh bien, vrai, je suis pourtant content de retourner au pays, et si Pie IX m'avait demandé de me ré-engager pour deux ans, je n'hésiterais pas. En effet, je ne pense pas qu'il soit un monarque au monde qui ait autant de puissance fascinatrice que lui. Il suffit de le voir pour l'aimer, de l'entendre pour désirer le servir. Sa voix nous émeut, nous entraîne, nous électrise et nous gagne. Vous sentez malgré vous qu'il dit vrai. Sa parole est touchante, son geste, énergique et grand, et sa figure rayonne de tant de sainteté que vous vous sentez gagné.

On rapporte le trait d'un anglais protestant qui ayant désiré une entrevue du Saint-Père, par simple curiosité, s'est converti le lendemain de son audience. Je le crois sans peine, et il me semble que si j'eusse été impie, j'aurais cru après avoir vu le *Saint-Vieillard* du Vatican.

Le soir même, notre Colonel, *Papa Allet*, voulut bien venir nous faire ses adieux au cercle.

Comme je n'étais pas présent, (nous avions tant à faire la veille du départ), je ne puis vous en parler avec beaucoup de connaissance de cause. Cependant je vous narrerai ce que j'en ai entendu dire.

Monsieur le Colonel, fit mander ceux des Canadiens, qui devaient partir pour le Canada, dans le salon de réception de notre cercle et après que M. James Barnard, l'eût remercié de ses bontés et lui eût exprimé combien nous étions contents de lui et de tous nos officiers ; notre colonel prit la parole à peu près dans ces termes :

Messieurs et mes enfants,

« Avant que vous nous quittiez, je viens en mon nom et en celui de tout le Régiment vous exprimer la peine que nous avons tous de vous voir partir de Rome. Je suis content de vous, nos officiers sont contents de vous, le Régiment est content de vous ; je n'ai qu'un regret, c'est de vous voir partir.

« Vous allez revoir votre patrie, embrasser, vos familles, presser la main de vos amis, permettez moi, de vous donner dans cette dernière entrevue, une bonne poignée de main. »

Alors il fit le tour de la salle où étaient rangés tous les zouaves et pressa dans ses deux mains, celle de chacun.

Le départ le lendemain étant fixé à dix heures. Dès le matin chacun était debout et en frais de faire les derniers préparatifs. Avant de nous rendre à la gare, nous allâmes entendre la messe à la petite Eglise de Ste. Marie des Anges. Nos bons évêques Bas-Canadiens avaient bien voulu nous accompagner jusqu'à la gare, ainsi que la plupart des zouaves de notre pays. Il était dix heures et demie, quand nous nous séparâmes et que lancés par la vapeur nous vîmes bientôt disparaître Rome. Vers midi nous arrivâmes à Civita-Vecchia, et nous nous dirigeâmes de suite vers le bateau.

Quelques zouaves qui avaient eu la permission nous y accompagnèrent et à notre départ entonnèrent quelques couplets appropriés à la circonstance. Ils étaient montés sur des chaloupes et quand notre vaisseau se mit en marche, ils chantèrent ce refrain si bien connu au Canada !

Filez, filez, ô beau navire,
Le bonheur les attend là bas ?

Bientôt après nous prîmes la haute mer, les côtes d'Italie commencèrent à disparaître à nos yeux et quelques minutes après nous ne vîmes que Ciel et eau.

Adieu donc, terre aimée de l'Italie, adieu sainte et grande Cité, adieu ô Rome que nous étions allés défendre, adieu Père béni, vénérable vieillard, grand et noble Pontife ; adieu vous tous amis et compagnons. Nous allons vers nos parents leur redire les gloires et les merveilles de Rome et de son Roi. Nous aurions voulu servir plus effectivement que nous l'avons fait la belle cause de l'Eglise menacée ; nous aurions voulu sur le champ de bataille prouver aux ennemis de notre Roi que s'il y a des impies, il y a aussi des cœurs courageux et dévoués ; pour elle enfin nous étions prêts à verser notre sang. Soyez plus heureux que nous tous qui nous avez remplacés. Je connais vos vœux, qu'ils soient accomplis, puissiez-vous avoir des combats.

La traversée de Civita-Vecchia fut assez heureuse, le temps assez beau et pas trop de maladie. Le confortable, ma foi, nous étions loin de l'avoir. Le pont où le fond de cale fut notre lit et la gamelle notre nourriture, mais nous ne fûmes pas trop malheureux. L'espoir que bientôt nous toucherions en France et que là cette manière de vivre changerait, tout enfin, nous aidait à supporter ces dernières épreuves. Le soir nous redisions quelques uns des chants du pays, nous causions, et le temps passait assez gaîment.

Le lendemain, le 18 mars, nous entrâmes dans le port de Marseille à 8½ heures. Il était bien 9 heures quand nous pûmes mettre pied à terre. Les uns se dirigèrent vers l'hôtel *Beauveau* et les autres furent logés à l'hôtel *du Chemin de fer* au bas de la gare.

Nous prîmes le souper de part et d'autre et rendez-vous nous fut donné pour le lendemain à 10 heures du matin à *Notre-Dame de la Garde*.

En effet, le lendemain, la plupart s'étaient rendus au lieu de réunion, où guidés par monsieur le président du comité de Marseille, le commandant Paschal et son digne fils, nous pûmes visiter la tour, encore inachevée de cette jolie église, la fameuse statue de la Vierge et le *bourdon*.

De retour de cette excursion, chacun prit sa direction et visita à sa guise. Les uns se dirigèrent vers le *Pradeau* et firent le tour de la magnifique promenade de la *Corniche*, en dehors de Marseille, du côté de *Toulon*, les autres visitèrent les musées et les édifices les plus importants. M. Paschal avait désiré nous garder une journée de plus à Marseille, sous prétexte que lors du passage du premier détachement il était absent. Nous ne partîmes donc que le lendemain, dimanche, à 11½ heures.

La route jusqu'à Paris fut fatigante, elle ne se fit que d'un trait, c'est à peine si nous arrêtâmes une demi-heure à Lyon ; le temps de prendre un morceau sur le pouce.

Ce fut enfin à quatre heures le lendemain que nous laissâmes les chars ; nous étions à Paris, ce grand centre des grands événements et des grandes immortalités ; dans cette ville immense où le juste milieu est inconnu, où tout est ou bien mauvais ou tout bon.

Nous fûmes reçus à la gare par messieurs du comité de St. Pierre, par M. P. Berlier de Vauplane, jeune avocat de talent et M. Auguste Roussel, collaborateur bien connu de l'*Univers*.

Sous la direction de ces messieurs, nous nous dirigeâmes vers le quartier St. Sulpice, où nous fûmes logés, les uns à l'hôtel *Fénélon*, les autres à St. Joseph.

Avant de continuer, qu'on me permette d'exprimer un sentiment bien doux à mon cœur et à ceux de tous mes compagnons.

A Paris nous avons rencontré la sympathie la plus franche, l'hospitalité la plus délicate et les attentions les plus recherchées. Ces messieurs, ces nobles jeunes gens se sont multipliés pour nous être utiles, et n'ont épargné ni temps ni fatigues. Toujours à nos côtés, ils nous accompagnaient partout, nous expliquant tout et semblant prendre plaisir à nous être agréable. Il n'est aucune parole pour peindre ce que nous ressentions de reconnaissance pour toutes ces mille et une attentions.

On vante le dévouement de ceux qui se sacrifient pour aller à Rome servir le Père commun des catholiques ; on prise haut l'abnégation de ceux qui abandonnent patrie et parents pour porter secours à l'innocence opprimée, à la justice méconnue, au droit foulé aux pieds.

Cependant, ce que nous faisons est peu de chose comparé à tous ce que font ces nobles membres du Comité de St. Pierre.

Les travaux ne les effraient point, les fatigues ne sont rien pour eux et ils ne comptent pas les dépenses pécuniaires. Pour la plupart, gens instruits et de lettres, ils défendent de leur plume une cause qu'ils aident de leur bourse. Sans cesse obsédés par le passage journalier de zouaves congédiés ou de recrues, jamais ils ne se lassent, toujours ils se montrent affables, polis et empressés.

I. n'est pas donné à tous de porter les armes, de faire la sentinelle, et ne faut-il pas quelqu'un pour organiser le mouvement et le faire fonctionner ? Assurément le dévouement de ces personnes d'élite est pour le moins aussi grand si non plus que celui qui a monté la garde sur les degrés du Vatican.

Honneur donc à ce comité, promoteur de tant de dévouement. Honneur à ces jeunes hommes qui en ont fait partie. Si Paris renferme des gens ennemis du bien, ennemis du juste et du vrai, ennemis de l'Eglise, Paris aussi renferme des personnes au sens droit, au cœur bon, à l'âme bien trempée ; si Paris connaît le mal, Paris n'ignore pas le bien.

Mais j'ai déjà été trop long : dans ma prochaine, je continuerai le récit mon voyage jusqu'à Montréal.

LOUIS T. GARCEAU.

Le 22 mars les zouaves se rendirent à Versailles où ils furent reçus par M. l'abbé Fleury qui leur fit visiter la cathédrale. Ils visitèrent ensuite le Palais, le jardin, l'Eglise St. Louis, puis allèrent à un magnifique hôtel où un copieux déjeuner leur fut servi aux frais du Comité de St. Pierre. M. le chanoine Thomas leur adressa la parole après le repas et plusieurs autres discours furent prononcés. M. le Baron de Fersussac vint s'excuser au nom des citoyens de Versailles de ce qu'il n'y avait pas eu de réception publique, vu que les autorités n'avaient pas été prévenues. Les zouaves repartirent ensuite pour Paris, qui est à six lieues de Versailles.

Le 23 mars, les zouaves, les uns sous la direction de M. Auguste Roussel, de l'*Univers*, et les autres sous les soins de M. P. Berlier de Vauplane, avocat, se partagèrent pour visiter Paris. Les uns allèrent au Louvre, aux Tuileries, au Palais Royal, à l'Eglise de la Madeleine, et rejoignirent les autres au Bois de Boulogne ; ceux-ci avaient visité le Panthéon, le Musée Cluny et l'Hôtel des Invalides.

Le soir du 24, M. le comte de la Tour, député de la Cote du Nord, fit les adieux aux zouaves au nom du comité de St. Pierre, M. Emery Perrin présenta la santé du comité à laquelle M. Roussel de l'*Univers* répondit avec un rare bonheur.

Le P. Boulard, l'oncle de nos zouaves, dont le nom est bien connu au Canada, avait laissé Rouen pour se rendre à Versailles dès le 22. Il voulait inviter nos jeunes compatriotes à se rendre à Rouen où une séance littéraire devait être donnée par le jeune et fameux improvisateur en vers Alfred DeLartze, dont le talent extraordinaire a été signalé il y a quelques mois dans *La Minerve*. Ne pouvant se rendre à Rouen, l'abbé Boulard et M. DeLartze accompagnèrent les zouaves au Havre ainsi que M. l'aumônier Moreau. M. Garceau proposa un toast à M. l'aumônier au nom des zouaves pour remercier M. Moreau de ses mille bontés.

Le 24 mars, tout le détachement prenait passage au Havre à bord du magnifique paquebot français : *La Ville de Paris*. En peu de temps les rivages de France se confondirent dans les brouillards qui enveloppent l'océan et le steamer se trouva en pleine mer qu'il fendit avec toute la vélocité de la vapeur. La traversée fut splendide et le spectacle de l'immensité qui est toujours grandiose attira souvent l'admiration de nos jeunes voyageurs. Le Rev M. Doherty, leur chapelain, par son affabilité et ses soins assidus sut se rendre cher aux zouaves et

leur rendit mille bons offices durant tout le temps de ce long voyage. Il put faire quelques cérémonies religieuses à bord du steamer auxquelles assistaient les zouaves recueillis. Puis venaient les instructions, le chant, la musique, la lecture, tous de pieux ou agréables passe-temps.

Enfin, on entrevit le sillhouette de la bruyante New York avec son immense port où s'agitait toute une forêt de navires. Grande fut la joie parmi nos compatriotes ! Et dans l'après-midi de lundi leurs vœux étaient comblés et ils foulaient la terre ferme. Quelques amis du Canada se pressèrent à leur rencontre et mardi à midi ils prenaient passage à bord du chemin de fer qui devait les conduire jusqu'à Montréal.

Nombreuses furent les ovations le long du trajet. Nos compatriotes des Etats-Unis se pressaient aux diverses stations de la voie pour saluer et pousser quelques vigoureuses acclamations en leur honneur.

La démonstration fut particulièrement enthousiaste à St. Jean. Les sociétés St. Jean-Baptistes, St. Patrice et St. Joseph y comptaient de nombreux représentants avec leurs diverses bannières en tête.

La magnifique adresse suivante leur fut présentée au nom des Catholiques de la ville, par M. F. G. Marchand, M. P. P. :

C'est la population de St. Jean qui vous a dit, au départ le dernier mot d'adieu : c'est elle que vous voyez, à votre arrivée, se présenter la première sur votre route, pour vous souhaiter la bienvenue.

Nous avons été heureux de profiter de notre position rapprochée de la frontière pour venir vous offrir la primeur des témoignages de sympathie, d'admiration et de reconnaissance que tous les catholiques du Canada sont impatients de vous donner.

Soyez donc les bienvenus et recevez l'expression la plus sincère de notre gratitude.

Oui, messieurs, de notre gratitude la plus profonde ! car votre grande action a donné un immense éclat au nom, presque oublié en Europe, du peuple modeste qui a le plus contribué à répandre la semence divine du Christisme sur le sol d'Amérique et qui paraît avoir reçu de Dieu la mission spéciale d'y conserver et d'y propager la foi catholique dans toute sa pureté.

Votre devise disait : AIME DIEU ET VA TON CHEMIN. Vous avez été strictement fidèles à cette admirable maxime : Dieu, vous l'avez aimé jusqu'à lui offrir le sacrifice de vos intérêts temporels, de vos affections terrestres, de votre vie même ; — Votre chemin, la foi et l'honneur l'avaient tracé devant vous, et vous l'avez suivi avec un noble entrain qui a fait l'orgueil de vos compatriotes et l'admiration du monde entier.

Réjouissons-nous d'un aussi bon résultat et formons ensemble des vœux pour que le Tout-Puissant donne à ceux que vous avez laissés autour du trône de St. Pierre, la force de repousser toujours les ennemis de l'Eglise.

Mais au milieu des joies du retour permettez-nous de déposer une affectueuse pensée sur la tombe de nos frères d'armes morts dans l'accomplissement de la tâche glorieuse qu'ils avaient entreprise avec vous. N'obscurcissions pas, cependant, leur mémoire de vains et inutiles regrets. Soyons heureux plutôt de la faveur insigne dont Dieu les a comblés en leur accordant double couronne du héros et du martyr.

Encore une fois, messieurs, soyez les bienvenus et acceptez nos souhaits les plus ardents pour votre succès dans les nouvelles carrières que vous vous proposez d'embrasser.

Le Revd M. Doherty répondit avec effusion à cette adresse.

Le reste du trajet se fit fort joyeusement et de nombreuses chansons canadiennes ou de l'armée furent répétées en chœur par les zouaves. De partout les curieux étaient nombreux et depuis les Tanneries jusqu'à Montréal, ce fut un échange de hurrahs continuels.

Toutes les cloches sonnaient lorsqu'on entendit le sifflement des chars ; le bourdon lançait ses notes les plus bruyantes ; domi-

nant tout le carillon qui emplissait l'air d'un grand concert d'harmonie. Le peuple se massait en longues colonnes dans les principales rues et à la station Bonaventure, il y avait une véritable nuée de spectateurs, dont les mille poitrines, à l'arrivée du train, firent entendre de formidables acclamations.

Les zouaves furent reçus à la gare par M. le Commandeur Berthelot, l'Hon. M. Ouimet, Président de la société St. Jean Baptiste, MM. Louis Beaudry, C. A. Leblanc, R. Bellemare, Alfred Larocque, le Chevalier Larocque, F. X. A. Trudel, S. Rivard et le Major Barnard, membres du Comité des zouaves pontificaux. Les carabiniers du Mont-Royal étaient présents et leurs corps de musique joua : *Vive la Canadienne*. Les zouaves purent avec peine trouver passage au milieu de cette immense cohue de population.

Les élèves des Collèges avec leur musique en tête commencèrent à défilier, puis on déploya la bannière St. Jean-Baptiste et le drapeau des zouaves que portait l'un d'eux et que les autres suivaient avec le meilleur ordre.

On suivit la rue St. Joseph et la rue Notre-Dame pavoisées à plusieurs endroits et de toutes parts on remarquait des agglomérations considérables de peuple. Enfin on put pénétrer dans notre vaste église de Notre-Dame, qui depuis longtemps regorgeait de milliers de personnes voulant assister à la cérémonie religieuse. On remarquait un nombreux clergé dans le chœur et l'autel brillait de mille feux.

Aux colonnes des jubés latéraux se déployaient gracieusement des drapeaux aux couleurs nationales et des bannières multicolores.

Les zouaves allèrent se placer en ligne près de la balustrade, puis après une prière, M. l'abbé Colin monta en chaire et prononça un discours vraiment inspiré, qui a créé une profonde sensation parmi l'immense assistance. Le thème était beau et l'orateur a su le traiter en maître. Le voici :

Gavis sumus in introitu eorum,
Nous nous réjouissons de leur arrivée.
1 Macch. XIV. 21.

Fils du Canada, fils de l'Eglise ! Elles ont disparu ces riches et superbes basiliques, cette grandiose et gigantesque coupole, cette terre de martyrs et des catacombes ; ils sont franchis ces immenses et profonds abîmes, patrie des tempêtes, et vous voilà au milieu de nous.

La pompe improvisée qui se déploie sous vos yeux, le retentissement des bronzes sacrés, les étendards déployés au vent, les mouvements, les transports irrésistibles qui pressent, qui entraînent, qui groupent autour de vous ce peuple de frères, attendri et avide de vous revoir, tous ces bruits solennels, toutes ces manifestations saintes, s'élèvent, montent comme les vastes tressaillements, et les battements sublimes des grands cœurs de la Patrie et de la Religion ; et ils vous disent dans la langue spontanée d'un pur amour, le bonheur que nous ressentons de saluer en vous des amis, des héros, des apôtres. *Gavis sumus in introitu eorum*.

Vous en êtes témoins, voules augustes de ce temple, autel du Dieu vivant ; vous le savez, membres généreux du comité des Zouaves, jamais ces dignes fils du Canada, ne sont sortis de nos pensées, n'ont été oubliés dans les prières, n'ont cessé d'occuper les sollicitudes des pères, la tendresse des mères, le zèle des pasteurs, la charité de tous.

Canada, terre catholique, fécondée par le sang des martyrs et arrosée par tant de sueurs illustres, que la religion, d'où tu as reçu le jour, a su merveilleusement te former des entrailles sensibles pour tes enfants !

Vous le dirai-je, chers amis : — Tandis que debout, sous les armes, vous faisiez sentinelle aux portes de l'immortelle Rome, le centre des centres, le foyer des lumières, la patrie des âmes, le chef-lieu de la religion, la montagne de gloire ; tandis que, ambassadeurs de notre foi, et représentants prédestinés de nos convictions, vous protégiez de votre valeur, pour vous et pour nous, le Saint Vieillard du Vatican, le Pontife suprême au front resplen-

dissant de bonté, et dont la couronne éclatante ne roule pas sous les pieds, avec les débris des trônes ; vous ne restiez pas seuls ; tous nos cœurs, parcourant les espaces, vous cherchaient partout où vous appelaient la discipline et le devoir ; ils suivaient vos marches, sentaient vos lassitudes, partageaient vos fatigues et vos joies, songeaient à alléger vos maux, et comptaient les jours de votre absence. Vous viviez dans nos cœurs, vous viviez avec nous. Et vous aviez ici autant de frères, par l'affection, que le sol vous a donné de frères dans la foi.

Le ciel vous rend aujourd'hui à nos vœux, à nos embrassements, à votre pays, à vos foyers domestiques ; que le ciel en soit béni, et que tous s'en réjouissent !

Mères inquiètes, vous surtout, essayez vos larmes et calmez vos nobles angoisses ; vous pourrez les presser encore dans vos bras ces fruits chéris de vos douleurs, et de plus vous songerez que vos fils sont maintenant des héros.

Oui, des héros du dévouement et de la foi ; des ministres armés pour la défense de la religion et de la Justice ; d'immortels héritiers de ceux qui s'en allaient jadis combattre et mourir au tombeau du Christ.

O Canada que ta gloire est brillante ! Toi aussi, tu as fourni ton généreux contingent aux magnanimes volontaires de l'honneur.

Ils sont partis tes enfants, non moins prompts, non moins ardents, non moins dévoués que les fils de la religieuse Belgique, de l'illustre Savoie, de l'intrépide Irlande, de l'Allemagne Catholique, de l'indomptable Espagne et des belles provinces de l'impérissable France. Ils sont partis, jeunes et libres, laissant repos, famille, patrie, fortune, sœurs, mères et tout ce qui attache l'homme sur cette terre, pour s'en aller à la fatigue des armes et aux sacrifices du courage et de la vertu. Et les voici qui te reviennent.

Rome qui te les avait demandés, fidèle à sa promesse, te les rend en ce jour. Reprends-les avec le saint ravissement d'une mère qu'honore et transporte le mérite des siens. Contemple-les, admire-les dans les doux tressaillements de ton âme. Rome a marqué sur leur front radieux le signe ineffaçable de la grandeur et allumé dans leurs vifs regards, la flamme divine de l'héroïsme. Reprends, ces jeunes athlètes du devoir, puisqu'ils sont de ton sang. Que le reflet de l'éclat qui les environne t'enveloppe de splendeurs et te fasse à jamais briller dans les annales de l'Eglise et dans les fastes de l'éternel honneur. Et que l'ombre sanctifiée de St. Louis planant sur toi, te couvre de sa royale et céleste influence.

Vis, prospère, grandis, O Canada, parmi toutes les nations stupéfaites de la vaillance de ton courage et de la vigueur indestructible de ta foi. Un peuple capable de verser son sang pour la justice, pour la liberté des âmes et pour la religion de ses pères, ne sera jamais un peuple asservi.

Où alliez-vous, jeunes guerriers, quand vous précipitiez par de là les mers, vous accouriez intrépides sous ce ciel d'Italie tourmenté de tempêtes, et sur cette terre bouleversée par les plus lâches perfidies et les plus honteuses violences ? Quelle irrésistible force entraînait donc vos grandes âmes ?

Etait-ce le malheur d'un faible opprimé ? Etait-ce l'infortune d'un juste trahi, d'un vieillard insulté, d'un roi spolié ?

Tout cela sans doute parlait fortement à vos nobles cœurs. Car il est beau de s'indigner contre la bassesse du crime qui trompe ou qui tue pour voler. Mais cette cause suffisante par elle-même à votre ardeur n'était pas cependant tout ce qui l'enflammait.

Une voix plus solennelle et plus sacrée retentissait encore dans les profondeurs de votre conscience. La voix de la religion.

Le Pape, père de nos consciences, l'Eglise mère de nos âmes étaient menacés, frappés, soufflés. Voilà la hideuse et sacrilège iniquité qui vous a remué jusqu'au fond des entrailles. Voilà ce qui vous a emporté d'une course rapide et résolue aux portes assiégées du Vatican. Et vous étiez là, gardant la forteresse du monde chrétien et de l'humanité.

Vos épées protégeaient, sous la majestueuse figure de Pie IX, et la foi de vos pères, et la liberté des consciences, et l'indépendance des peuples, et l'éternelle justice, et le droit immuable des pouvoirs et des nations.

Vous souteniez donc la plus grande des causes : la cause des lois essentielles de l'ordre, la cause de la religion et celle des sociétés.

Et vous n'êtes pas seulement des guerriers mais des héros que Dieu, la justice et l'Eglise nous commandent de vénérer.

Mais ce n'est pas tout. Soyez de plus pour nous des apôtres.

Vous le disiez au départ, soldats du Christ, avec un indicible transport : *Aime Dieu et va ton chemin*. Tel fut le souffle puissant qui vous souleva, vous transforma. Ce souffle d'amour, deux années de fatigues, de constance et de sacrifices l'ont fait maintenant pénétrer jusqu'à la racine de vos âmes : ce souffle généreux, les regards, les discours enflammés du Père commun l'ont embrasé d'un feu nouveau plus dévorant que le premier. Si vous vous sentez bien, vous êtes plus forts, plus invincibles que jamais.

Allez donc votre chemin. Il n'est point encore achevé, vous n'êtes encore qu'à son brillant début. Poursuivez, poursuivez toujours. Suivez la route lumineuse de l'honneur, du courage et du devoir.

Le Pape n'est pas un homme, n'est point un vieillard. Le Pape est un principe : Principe fécond, surnaturel et divin ; principe du juste, de l'ordre, des bonnes mœurs, de la vertu, du devoir, de la sainteté ; principe d'immutabilité et de perpétuelle ascension, de permanence et de mouvement, d'unité et de transformation ; centre et sommet de tous les principes.

L'homme passe et le Pape ne meurt pas.

Le Pape est donc partout à défendre. Et la loi du zouave est de ne jamais désert son drapeau.

Vos redoutables épées n'ont point été brisées par d'ignobles agresseurs ; votre sang n'a point arrosé des plaines tumultueuses ; vos ossements ne sont point recouverts d'une terre étrangère. Dieu ne l'a pas voulu parce qu'il vous a réservés pour d'autres gloires et d'autres triomphes : la gloire des rudes combats de l'âme et les triomphes de la grandeur morale.

Mœurs corrompues, licence effrénée, honteuse oisiveté, mollesse, irréligion, scandale, impiété, reculez, retirez-vous devant ces héros de la vertu, du sacrifice et de la foi.

Ils ont pesé dans leurs mains la poussière des martyrs ; ils ont fait battre leur cœur sur les tombeaux des saints ; ils ont collé leurs lèvres et leurs fronts sur le marbre sacré qui affermit les âmes. Les voilà ranimés, fortifiés, réchauffés au foyer même de la vigueur et de l'invincible courage. Impies, libertins n'affrontez pas leur vaillance ; ils vous renverseront.

Jeunes zouaves, jeunes amis, marchez sous l'œil de Dieu comme sous le regard de l'éternel Général ; marchez pleins du souvenir des choses que vous avez vues, que vous avez touchées, que vous avez senties ; marchez portant toujours devant vous l'image vivante du Pontife que vous avez défendu et qui vous a béni. Vous serez par là inébranlables.

Mais si jamais votre valeur vient à se ramollir, alors jetez les regards à travers les cieux, sur les magnanimes martyrs de Castelfidardo. Et dans le calme de la conscience et l'apaisement des passions, contemplez ces frères glorifiés et rappelez-vous que vous êtes de même race. Comme eux fortifiés par la main toute puissante de la grâce, élancez-vous, volez en avant, bondissant comme parmi la mitraille, et mourez plutôt que de céder.

Vous serez les martyrs du devoir et de la vertu et vous irez triomphants recevoir vos palmes et vos couronnes.

Après cette éloquente allocution eut lieu le chant du *Sub Tuum* et du *Magnificat* rendu en chœur et soutenu par le grand orgue, ce qui a été d'un effet admirable. Après l'antienne *Domine Salvum fac* a été chanté le *Te Deum* par le clergé et le peuple ; cette action de grâces a peu souvent été interprétée avec autant de force et d'effet. Elle a été suivie du

Tantum ergo et de la bénédiction du St. Sacrement.

Là se terminait la cérémonie religieuse. Les fidèles ont commencé à s'éloigner lentement, puis les zouaves sont passés dans l'une des grandes salles du Séminaire, où les Messieurs de St. Sulpice leur avaient préparé un magnifique banquet auquel avec leurs appétits militaires ils surent faire honneur.

A l'issue du repas, M. le Grand Vicaire Trudeau adressa aux zouaves quelques paroles de circonstance. Il les félicita de leur conduite dans l'armée qui avait créé une bien juste admiration. Il les encouragea à persister dans la bonne foi où ils se sont engagés et à toujours rester fidèles à leur devise : *Aime Dieu et va ton chemin*. Il remercia au nom de Mgr. de Montréal les Messieurs de St. Sulpice pour leurs bons égards envers les zouaves et termina au milieu de vifs applaudissements.

Le Revd. M. Bayle, Supérieur du Séminaire, se joignit aux félicitations de M. l'Administrateur et dit que les zouaves en ayant donné une si haute idée en ce pays et à l'étranger de leurs vertus et de leur dévouement avaient contracté l'obligation morale de soutenir une si belle réputation. Il les exhorta à rester toujours fidèles à leurs devoirs de catholique et de citoyen et à être toujours l'honneur de leur pays.

Après ces paroles bien appropriées, les zouaves se séparèrent pour rentrer dans leurs foyers ; bon nombre partirent dans l'après-midi pour se rendre à leur destination respective.

Voici la liste complète de nos zouaves :

1. Arsenault Joseph, Ste. Anne des Plaines.
2. Auger Onézime, Montréal.
3. Barnard James, Trois-Rivières.
4. Bastien Alfred, Montréal.
5. Beauchesne Jos. Ulric, Bécancour.
6. Beaudoin Moïse, Montréal.
7. Bédard Jean-Baptiste, St. Rémi.
8. Bégin Théodule, Lévis.
9. Bernier Romuald, Lévis.
10. Blackburn Jean Fraser, B. a. port.
11. Bourget Achille, Lévis.
12. Bourget Alphonse, Lévis.
13. Brunelle Edouard, Batiscau.
14. Brunelle Elie, Lévis.
15. Brunet Léonidas, Montréal.
16. Campbell Emery, Malmaison.
17. Charbonneau George, St. Vincent de Paul.
18. Chouinard Pierre, Lévis.
19. Cloutier Elzéar, Ste. Julie de Sommerset.
20. Cormier Moïse, Bécancour.
21. Coutlée Cyprien, St. Polycarpe.
22. Couture Alphonse, Ste. Thérèse de Blainville.
23. Cherrier Benjamin, St. Hyacinthe.
24. Courteau Napoléon, Québec.
25. Cassegrain L. Arthur, St. Césaire.
26. Collette E., St. Ours.
27. D'Auray Thélesphore, Côteau du Lac.
28. Décarie Léon, Notre-Dame-de-Grâce.
29. Duprat Stanislas, St. Laurent.
30. Dupuis Barthélemy, St. Aimé.
31. Dussault Epiphane, Les Trois-Rivières.
32. Forget Lucien, Ste. Marie de Monnoir.
33. Fortin Augustin, Islet.
34. Franceur Alfred, Sorel.
35. Gadbois Alphonse, St. Césaire.
36. Garneau Elzéar, Québec.
37. Gendron F. X., St. Théodore d'Acton.
38. Gouin Moïse, St. Antoine du Fèvre.
39. Gaumont Alfred, Ste. Julie de Sommerset.
40. Gosselin Louis, St. Jean de l'Isle d'Orléans.
41. Gilbert J., Montréal.
42. Garceau Louis Thomas, Trois-Rivières.
43. Hughes George, St. Maurice.
44. Jauron Napoléon, St. Joseph d'Ely.
45. Lamarche Adolphe, Montréal.
46. Lacroix de Creitz Alexandre, St. Charles.
47. Labelle Joseph Toussaint, Montréal.
48. Lachapelle Séverin, St. Rémi.
49. Langlois Charles, Kamouraska.
50. Laporte Jérémie Denis, Sorel.
51. Larivière Joseph, St. Alexandre.
52. Langevin Théophile, St. Isidore.
53. Lebel Charles, Paspébiac.

54. Leblanc Edouard, Montréal.
55. L'Heureux Thomas, St. Hyacinthe.
56. Lemieux Edouard, Québec.
57. Lupien Adélard, Bécancour.
58. Marchand Alfred, St. Jean Dorchester.
59. Martineau Herman, Kamouraska.
60. Massicotte Alphée, Ste. Geneviève.
61. Meunier Laurent, St. Jean Dorchester.
62. Moreau Ulric, Montréal.
63. Munro Henry, Montréal.
64. Murray Guillaume, Québec.
65. Normandin Thomas, Boucherville.
66. Olivier Louis, St. Nicolas.
67. O'Meara Alfred, Québec.
68. Papillon Siméon, Outaouais.
69. Paré Gédéon, Lotbinière.
70. Paré Pierre, L'Ange-Gardien.
71. Pelletier Evariste, Nicolet.
72. Péloquin Adélard, St. Jude.
73. Perrin Emery, Ste. Scholastique.
74. Perreault Gilbert, Montréal.
75. Rhéault Luc, St. Grégoire.
76. Richer Euclide, Montréal.
77. Roy J. B., St. Félix de Kinsey.
78. Roy Cyrille, Lévis.
79. Rousseau Oscar, Nicolet.
80. Schiller L. W. Charles, Montréal.
81. Sénécal Alfred, St. Césaire.
82. St Germain Léopold, St. Eustache.
83. Stella dit L'Etoile Jos., Sherbrooke.
84. Surprenant Alphonse, St. Constant.
85. Tétu Jean, Trois Pistoles.
86. Tétu Alphonse, Québec.
87. Trudelle Charles, Québec.
88. Tassé Emmanuel, Ottawa.
89. Villeneuve Léon G. Lachenaie.
90. Volh Cyprien, Québec.

MM. Hénaut, Panneton et Demers séjourneront à Paris durant quelque temps, et M. Louis Chalut, du Sault-au-Récollet, est resté malade à Marseille ; son indisposition n'est pas grave.

En rentrant dans leurs familles où les attendent tant de témoignages affectueux, tant de larmes de bonheur et tant de chauds embrassements, nos zouaves entendront sans doute souvent leurs oreilles frappées des beaux vers composés par M. Alphonse Bellemare en leur honneur et que voici :

LE RETOUR DU ZOUAVE.

Jadis sur les plages de France,
Aux cris de "Dieu le veut" surgirent des héros.
Canada, ce cri de vaillance
De tes vallons un jour ébranla les échos,
Et l'on vit, pieuse et guerrière,
Ta jeunesse voler aux pieds du Pape-Roi.
Revenez, défenseurs de Pierre,
Salut, nouveaux croisés, au nom de notre foi !

Grâce à votre insigne courage,
L'astre du Canada brille sur l'univers ;
L'histoire dira d'âge en âge
Que vous avez dompté les suppôts des enfers.
De sa grande voix la patrie
Exalte, en ses transports, votre beau dévouement,
Et fier de vous chacun s'écrie :
Gloire aux preux Chevaliers des bords du St. Laurent !

Le zéphyr chasse la tempête,
Le flot gonflé se calme et le ciel resplendit :
Sous le charme de cette fête,
Notre cœur consolé d'allégresse bondit.
Oubliant ses vives alarmes,
Une mère, au foyer, partage votre honneur,
Votre vue a séché les larmes
Et la famille heureuse est ivre de bonheur !

Quand, de leurs bouches meurtrières,
Les canons vomissaient le tonnerre en éclats,
Que de soupirs, que de prières,
Pour des frères absents ne s'échappaient-ils pas !
Cruel fut notre sacrifice,
Mais le Seigneur bénit les actes généreux,
Pour nous il s'est montré propice,
Merci, mon Dieu, merci, vous comblez tous les vœux !

Une grande partie de notre rapport sur le retour des zouaves a paru dans un supplément de cinq colonnes publié mercredi. Après les démonstrations et les réjouissances de l'après-midi et de la soirée, les parents et amis des zouaves de Québec, de Lévis et des Trois-Rivières se rendirent en foule à la gare Bonaventure, pour échanger une dernière poignée de main et leur souhaiter un heureux voyage. Lorsque le sifflet de la locomotive annonça le départ, on poussa de vigoureuses acclamations en l'honneur de Pie IX.

Cour Criminelle.

Présidence de L'HON. JUGE BADGLEY.

Montréal, 80 mars 1870.

Affaire Bouthillier continuée.

Trois autres témoins sont entendus de la part de la poursuite, qui déclare sa cause clause.

M. Chapleau adresse la parole aux jurés.

Le savant avocat maintient que la preuve de la Couronne n'est pas assez forte pour justifier un verdict de culpabilité contre le prisonnier.

La défense a tenté de prouver un *alibi* et a réussi à établir que le prisonnier avait joui d'un bon caractère.

La Couronne fait entendre en contre-preuve, M. J. F. Sincennes et les sergents Bouchard et Lafond pour contredire la bonne réputation du prisonnier.

M. Piché adresse ensuite les jurés de la part de la Couronne.

Le représentant de la Couronne examine avec soin toute la preuve produite.

Il s'attache particulièrement à démontrer qu'il y a une forte présomption contre le prisonnier, dans l'histoire qu'il a raconté du prétendu enlèvement de l'argent par Marsoin, et aussi dans la conversation qu'il a eue avec Marsoin.

Il est ridicule de penser que Marsoin aurait pris la peine d'aller furtivement la nuit, chercher une somme d'argent qui lui appartenait et qu'il pouvait aller chercher en plein jour.

Bouthillier a dit que Marsoin était allé chercher cet argent et avait du passer par la porte de cour, dont il aurait arraché les crampes, et il est constaté que ces crampes n'ont jamais été arrachées. Le matin du 15 décembre, la porte en question était dans le même état que la veille au soir.

Marsoin n'aurait pas pu avoir la cruauté d'aller ainsi chercher son argent pour le bon plaisir de pouvoir faire un procès à Bouthillier, son beau-frère, et l'envoyer peut-être au pénitencier.

La preuve est concluante et le savant avocat demande un verdict de culpabilité.

L'Honorable Juge fait sa charge aux jurés.

Il s'agit d'un vol d'argent appartenant à Marsoin.

D'après le témoignage, le prisonnier était dépositaire de l'argent de Marsoin.

L'argent en question appartenait à Marsoin qui avait confiance en Bouthillier.

Le juge cite le Statut 32, Victoria, et dit que d'après la loi un associé peut voler la société.

Mais dans le présent cas, il ne s'agit pas du vol d'une société, mais du vol d'une somme appartenant à Marsoin.

Bouthillier lui-même a admis que l'inventaire donnait \$3,229, en stock, dont \$2,000 étaient en argent. Cette somme a été mise dans le coffre-fort, et c'est cette somme d'argent qui fait le sujet de cette poursuite.

L'honorable juge donne une habile récapitulation des faits de la cause et parle longuement de la confiance que Marsoin reposait en Bouthillier.

La Cour recommande aux jurés de considérer l'ensemble des faits.

Les jurés sont les seuls juges des faits, et si les faits soutiennent l'accusation, les jurés n'ont qu'une chose à remplir, et c'est de déclarer l'accusé coupable.

Dans l'opinion de la Cour, la preuve faite est assez forte pour maintenir l'accusation.

Le juge se retire à cinq heures et vingt minutes et revient en Cour à six heures.

Verdict :—Non coupable.

Sur motion de M. Chapleau, le prisonnier est remis en liberté.

Et la Cour s'ajourne.

31 mars.

Philibert Brunet, conducteur de convois de chemin de fer, subit son procès sous accusation d'avoir, en décembre dernier, volé plusieurs montres en or et en argent dans un des chars de la compagnie du Grand-Tonon.

MM. DeMontigny et Chapleau pour la défense.

Il est déclaré coupable.

1er avril, 1870.

PROCÈS POUR MEURTRE.

La Cour s'ouvre à dix heures.

SÉRAPHIN CHENETTE est appelé à la barre. Le prisonnier, un vieillard âgé de 79 ans, est accusé d'avoir, le 20 février dernier, donné la mort à son petit-fils, Charles Champagne, en lui infligeant une blessure dans le ventre au moyen d'un couteau. Il paraît à peine avoir la conscience de son être, et l'en dirait à le voir qu'il ne comprend rien à ce qui se passe.

Le juré est assermenté comme suit : Joseph Brais, Ludger Paul, Antoine Loysel, Chs. Roy, E. Sylverman, J. Bte. Lesjardins, Aimé Cloutier, Joseph Lacan, Pierre Vandandaigue, Louis Paré.

M. Piché, qui représente la couronne, fait au juré l'exposé des faits de la cause. Il dit qu'il serait heureux de voir l'accusé trouvé innocent. Car il est extrêmement pénible de voir un vieillard de 79 ans, au bord de la tombe, condamné à l'échafaud, mais quelque pénible que soit la tâche qui lui incombe ainsi qu'aux jurés, je dois dire que nous avons un devoir, et nous devons le remplir quand même.

M. Charles Ouimet est assis au banc de la défense.

La couronne procède alors à la preuve et les témoins sont entendus.

Le Coroner JONES.—Il a vu le cadavre de Charles Champagne le 26 et le 28 de février et il a fait une enquête en présence du prisonnier.

Transquestionné par M. Chs. Ouimet.—J'ai vu le prisonnier, il avait l'apparence d'un homme qui avait perdu la raison.

Ré-examiné.—C'est d'après sa manière d'agir en général que je dis que je ne crois pas que le prisonnier eût la conscience complète de ses actes.

Le Dr. A. C. MACDONELL.—J'ai vu le défunt Champagne un dimanche en février, et l'ai trouvé couché sur un sofa chez un M. Hubert, dans la rue St. Antoine. On me dit en m'appelant que le jeune homme avait été poignardé. Lui-même me dit qu'il lui était arrivé un accident. Quelqu'un alors reprit qu'il n'avait pas besoin de cacher les faits, que je savais tout ce qui s'était passé. Le malade avait une blessure dans le ventre de trois pouces de profondeur, faite par un instrument tranchant. Je n'ai pas sondé la blessure de peur d'occasionner l'inflammation.

Le Grand Connétable Bissonnette produit une paire de pantalon, deux chemises et une allumette de couteau qui lui a été remise par le sergent Lafond.

Le Dr. MACDONELL continue :—La blessure doit avoir été infligée par le couteau produit. Après avoir examiné le défunt et lui avoir donné les soins, je dis de laisser le malade tranquille. Je revins de jour en jour. Tout allait bien, le pouls ne battant qu'à 88, et j'espérais le sauver. Le jour précédant la mort, je m'aperçus qu'il y avait inflammation. Le jour de sa mort, je visitai son cadavre et j'en fis l'autopsie. Cette inflammation eût pu être causée par du froid ou toute autre cause, mais je pense qu'elle fut causée par la blessure. Je m'aperçus par l'autopsie que la blessure avait pénétré jusque dans le canal intestinal. Je n'ai remarqué aucune autre marque de violence sur le corps du défunt. Je me servis d'une sonde pour rentrer les intestins qui sortaient de la blessure. Les autres organes étaient en parfait état de santé. Je vis le défunt à 9 heures le soir même de sa mort. Sa voix était aussi forte que de coutume, quoique le pouls fut très rapide. Malgré que le cas fût critique, j'ai conservé jusqu'au dernier instant l'espoir de le sauver. Toutefois je conseillai à l'oncle du défunt de faire venir le prêtre.

Quelques heures avant la mort de Champagne on lui demanda s'il avait provoqué le vieillard, il répondit que non.

Transquestionné.—Le témoin ne sait pas à quelle date en février il vit le défunt après l'accident.

La mort eût pu être causée par toute autre chose que la blessure. Je n'aurais pu juger de la gravité de la blessure qui était interne. Quand je fis l'autopsie, la blessure était presque guérie. J'ai vu l'accusé, et mon premier sentiment fut de la surprise en voyant un vieillard aussi âgé capable de faire un pareil acte. Je l'ai trouvé dans l'état d'un enfant qui commettrait un acte malicieux sans avoir la volonté assez forte pour s'en empêcher, quoiqu'il en perçût la malice.

M. LE DR. BEAUBIEN.—Je suis médecin de la prison depuis 16 ou 17 ans. J'ai eu occasion de voir le prisonnier à la barre le 1er et le 2 de mars, pour la première fois. Je ne crois pas, vu son âge, sa constitution, et ses habitudes, qu'il fût lors de l'accident, *sui mentis compos*, et tout porte à penser qu'il a été momentanément aliéné. Le 2 mars j'ai examiné le prisonnier. Je l'ai trouvé dans un état de faiblesse d'esprit et de corps extraordinaire. A mes questions, il répondit qu'il avait été provoqué et que la personne qu'il avait piquée avait cherché à l'étrangler. Il dit que son petit fils l'avait querellé pour une porte fermée, que c'était un *polisson*, et qu'il avait voulu le corriger. En l'examinant, je remarquai des équimoses sous la gorge, ainsi qu'une bosse au-dessous et en avant de l'oreille. Il dit que c'était le défunt qui lui avait fait cela en essayant de l'étrangler. Il ne pouvait en expliquer plus long. Je présume que ces blessures n'étaient pas graves, mais il est impossible qu'il se les fût faites lui-même.

Transquestionné.—Je ne suis pas capable de dire que le prisonnier ait commis l'acte en question avec pleine intelligence.

Questionné par le Juge.—Dans l'état où il est, je ne pense pas que le prisonnier actuellement soit capable d'actes intelligents et raisonnés, surtout s'il est momentanément excité.

M. le Dr. HINGSTON.—Le 25 fév. j'ai été appelé auprès du défunt Champagne. Je l'ai trouvé dans un état critique. J'assistai à l'autopsie et les faits rapportés par le Dr. MacDonnell sont corrects. Le défunt est mort de péritonite. La blessure extérieure et intérieure était presque guérie ce qui me porte à croire que si le malade eût été parfaitement tranquille, il eût pu être sauvé. Je suis décidément d'opinion qu'il n'était pas responsable de son acte. Je n'ai aucun doute que la mort ait été causée par la blessure en question.

ALFRED SAUVÉ, commis.—Le 20 février j'étais chez Ls Hubert, avec le défunt, à fumer. Le prisonnier étant entré dans la salle où nous étions se plaignit de la fumée et alla ouvrir la porte malgré le froid qu'il faisait en dehors. "Grand Père, lui dit alors le défunt, fermez donc la porte, vous nous faites geler." Ces paroles furent prononcées d'un ton tranquille et sans provocation. Comme le prisonnier tenait toujours la porte ouverte, le défunt se leva et alla fermer tranquillement la porte. Le prisonnier parut irrité de cela, et lui dit : "Comment, tu viens me fermer la porte au nez, je pourrais te darder." Il se retira alors dans une chambre voisine. Quelques minutes après, le défunt eut affaire à aller dans la chambre, d'où il revint tout changé en criant : "Il m'a bien dardé."

Transquestionné.—Il s'est écoulé dix minutes entre le départ du prisonnier et celui du défunt. Celui-ci est resté 3 ou 4 minutes dans la chambre. Il est sorti de la chambre en criant, "Il m'a bien dardé."

Je connais le prisonnier et la famille Hubert depuis plusieurs années. Avant ce jour là, je n'ai jamais entendu le prisonnier parler. Je ne pense pas qu'il y eût assez de fumée pour ouvrir la porte. Le défunt a parlé tranquillement au prisonnier, sans provocation aucune. Le prisonnier en disant "je pourrais te poignarder" a tiré de sa poche un couteau qu'il y a ensuite remis, je ne saurais dire si c'est le couteau produit.

ALFRED GRENIER.—Apprenti forgeron, dépose des mêmes faits que le témoin précédent. Il n'a pas remarqué que le prisonnier ait tiré un couteau de sa poche, il a entendu le prisonnier dire : "tu me le paieras." C'est lui qui est allé chercher le médecin.

Transquestionné.—Le prisonnier a ouvert la

porte et l'a tenue pendant trois ou 4 minutes. Je demeure chez Hubert. Je connais le prisonnier, et j'ai trouvé extraordinaires ses menaces de le tuer. Le prisonnier est un homme qui parle peu.

Questionné par le Juge.—Le prisonnier parlait peu et quelquefois parlait seul.

Louis HUBERT, menuisier.—J'occupe comme chef la maison où l'accident est arrivé. J'étais le jour de l'accident dans une salle voisine de la chambre où l'accident est arrivé. J'ai entendu le cri du défunt. J'ai vu la blessure qui d'abord m'a paru peu dangereuse et ne faisant nullement souffrir le défunt. J'étais là quand le docteur est venu. Je n'ai vu le prisonnier qu'après le départ du docteur. Il me dit que le défunt était un polisson, et que c'était la deuxième fois qu'il l'assailait. Il avait voulu l'étrangler et alors le prisonnier l'avait dardé. Je n'ai rien entendu de l'altercation, et je crois que s'il y en eût eu je l'aurais entendu. Le défunt a été très imprudent et je le lui ait dit plusieurs fois.

Transquestionné.—Le défunt est un homme doux, patient, qui n'usait jamais de boisson. Il n'a jamais eu aucune difficulté avec son neveu. Le prisonnier depuis le printemps dernier est tout changé et a toutes les manières d'un homme qui a perdu l'esprit. Il contait une foule d'histoires impossibles. Je suis convaincu que s'il n'eût été insensé, il n'eût jamais commis l'acte en question. Le défunt ne paraissait avoir aucun ressentiment contre son grand-père et ne voulait pas que la chose fût connue.

Le Sergent LAFOND,—raconte les faits qui accompagnèrent l'arrestation du prisonnier, en le conduisant à la station de police il me demanda s'il y avait bien des voleurs dans l'endroit où je le menais. Durant toute l'enquête il demeura indifférent sans même écouter ce que l'on disait. Lorsque je le conduisis en prison, il me demanda si l'on était aussi bien en prison qu'à la Station, et dit qu'il aurait bien aimé à rester avec nous. Dès la première fois que je le vis il me fit l'impression d'un homme dont la raison était considérablement affaiblie. Après l'ajournement, L'Hon M. Dessaulles et MM. Santet, Baulieu et Belisle sont entendus comme témoins de la Défense.

Le prisonnier a toujours joui d'une excellente réputation. Il a toujours eu une conduite irréprochable.

Les témoins Santet et Beaulieu sont d'opinion que le prisonnier Chenette est *en enfance* et n'est pas responsable de ses actes.

M. Charles Ouimet s'adresse aux Jurés.

Cette cause doit être présentée franchement aux jurés.

Il ne faut que raconter les faits, pour que les jurés voient de suite que le prisonnier ne peut pas être coupable du crime dont on l'accuse.

Pour qu'il y ait crime devant la loi, il faut qu'il y ait volonté; or, il est parfaitement prouvé que Chenette n'avait pas l'usage de ses facultés mentales.

Les médecins appelés par la Couronne et la Défense ont constaté que le prisonnier agissait sous l'empire d'une monomanie.

Le savant avocat admet que Champagne est mort des suites de la blessure qui lui a été infligée par Chenette.

Il n'y a rien qui eût pu donner une cause à ce meurtre.

La victime était le petit-fils du prisonnier, et il n'est que tout naturel de penser que ces deux hommes s'aimaient mutuellement.

Personne plus que l'avocat ne déplore les suites de ce triste accident; et si d'un côté, il rend justice à la Couronne qui a agi avec libéralité, il demande qu'au moins les Jurés admettent que la Défense a agi avec franchise.

On n'a pas cherché à dénaturer les faits, mais, au contraire, la Défense a admis franchement que Chenette était l'auteur de la mort de Champagne, mais où la Couronne voulait d'abord faire voir un meurtre, il ne faut y voir qu'un accident.

M. Charles Ouimet insiste sur la preuve médicale qui a été produite et laisse la cause aux jurés, persuadé que tout en regrettant comme lui, la mort de Champagne, ils ne flétriront pas par un verdict de culpabilité, un

homme qui a pour état de services, une carrière honorable, et quatre-vingts ans d'une vie irréprochable.

Les dernières paroles de Champagne furent des paroles de bienveillance pour son grand-père, et le dernier vœu de ce mourant a été que le prisonnier ne soit pas inquiété.

Le savant avocat espère que les jurés arriveront à la conclusion auquel il est arrivé lui-même, savoir que Chenette lorsqu'il a poignardé Champagne, agissait sous l'influence d'une monomanie qui le rendait non-responsable de ses actes.

M Piché s'adresse aux jurés et dans un discours plein de dignité, il expose qu'il était du devoir de la Couronne de faire un procès au Prisonnier mais le savant avocat croit, et se fait un devoir de dire que dans son opinion Chenette devait être irresponsable de ses actes lorsqu'il a donné à Champagne le coup de couteau qui a causé la mort de ce dernier.

Le Juge Badgley fait une récapitulation plus ou moins correcte des faits de la cause. Le Juge émet l'opinion que Chenette a tué Champagne par suite de la querelle qui avait eu lieu dans la cuisine à propos de la porte.

Il prétend que Chenette avait sa pensée quand il a dit à Champagne qu'il voulait le poignarder.

Cela montrait qu'il avait cette détermination et que la préméditation est suffisamment prouvée. Chenette, suivant la loi, a commis le crime de meurtre en se servant du poignard.

Le juge semble croire qu'il y a eu une provocation offerte par Champagne à Chenette, il explique longuement aux jurés que cette provocation n'est pas suffisante pour excuser le Prisonnier.

Le Juge se pose cette question. Le prisonnier avait-il connaissance du bien et du mal? Les médecins ont dit que le prisonnier n'était pas responsable de ses actes, mais le Juge se demande sur quoi les médecins ont pu fonder cette opinion.

Ils ont parlé comme parlent les médecins ordinairement et le juge ne paraît pas disposé à s'occuper de l'opinion émise par les médecins.

Le Juge n'avait très probablement pas entendu le témoignage du Dr. Hingston qui a juré qu'il basait son opinion sur une connaissance personnelle du prisonnier, et qu'il le déclarait incapable de discerner entre le bien et le mal.

Après avoir passé par dessus le témoignage du Dr. Hingston le juge parle de la conversation entre le Prisonnier et le sergent Lafond.

Le Juge est d'opinion que le Prisonnier avait complètement son esprit à lui, et qu'il est impossible de croire le contraire.

Le fait est, qu'en résumé le juge a fait une charge à fonds de train contre le prisonnier, il n'a pas hésité à dire qu'il n'y avait rien d'important et de plausible dans la défense de Chenette.

L'honorable juge termine en disant aux jurés qu'ils sont les dupes des faits et qu'il sera pour eux de décider si Chenette avait la jouissance de toutes ses facultés mentales lors de la commission de l'acte qu'on lui reproche aujourd'hui.

Le juré se retire et rentre en cour cinq minutes après rapportant un verdict de non-coupable à l'accusation telle que portée dans l'acte d'accusation, mais déclarant en même temps que le prisonnier avait été l'auteur de la mort de Champagne mais qu'il avait alors agi sous l'empire d'une monomanie qui le rendait irresponsable de ses actes.

Chenette devra rester en prison jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu.

Après le procès Chenette, Léon Bénard est traduit à la barre sous accusation d'avoir recélé des effets volés, sachant qu'ils étaient volés.

M. Piché, C. R., pour la Couronne.

M. J. A. Chapleau pour le prisonnier.

Verdict : Coupable.

Et la Cour s'ajourne.

Montréal, 2 avril 1870.

Auguste Jean est traduit à la barre sous l'accusation d'avoir félonieusement volé une

certaine quantité d'effets, la propriété de Pierre Guyon dit Lemoine.

Le prisonnier est un jeune homme âgé de 21 ans. Il est étudiant en loi, chez M. Napoléon Brault, qui lui a donné un témoignage irrécusable d'honnêteté et d'honorabilité.

La Couronne fit entendre *pro formé* un certain nombre de témoins, puis le prisonnier fut engagé à entrer en défense.

Plusieurs témoins furent entendus pour la défense.

Auguste Jean a été déclaré non-coupable et le procès qu'il a subi, loin de lui nuire, n'a fait que démontrer combien il était estimé de tous ceux qui le connaissaient.

Un des témoins, M. Philias Lanctôt, n'a pas eu honte à dire: Je connais le prisonnier depuis longtemps, et quoiqu'il soit aujourd'hui placé à la barre, je ne crains pas de le reconnaître comme un intime et un digne ami.

MM. Chapleau et Charles Ouimet représentaient l'accusé.

M. Charles Ouimet s'adressa ainsi aux jurés:

Messieurs,—Je suis chargé par mon ami M. Chapleau de vous dire qu'il n'a rien à vous dire; c'est aussi mon opinion.

M. Chapleau salua le jury en signe d'assentiment.

M. Piché était heureux de voir se terminer ainsi cette affaire.

Le juge conseilla aux jurés d'acquitter le prisonnier: ceux-ci le déclarèrent non-coupable.

Après l'ajournement, les causes suivantes furent plaidees.

Regina, vs. Noël Dubois.—Accusation de vol.

Verdict : Coupable.

MM. Chapleau et Charles Ouimet pour la défense.

Regina, vs. Joseph Dubois.—Accusation de recel d'objets volés.

Verdict : Coupable.

MM. J. A. Chapleau et Charles Ouimet pour la défense.

Regina vs. Eugénie Poirier.—Accusation de vol.

Verdict : Non-coupable.

MM. Chapleau et Charles Ouimet pour la défense.

Regina vs. Eugénie Poirier.—Accusation de recel.

Verdict : Non-coupable.

MM. Chapleau et Charles Ouimet pour la défense.

E. U. Piché, C. R., informe la Cour qu'il n'a plus de causes à présenter au nom de la Couronne et qu'il ne reste maintenant que des causes d'une nature privée.

Et la Cour s'ajourne.

Lundi, 4 avril 1870.

Sur motion de messieurs Piché, C. R. et Ritchie, C. R., la Cour prononce les sentences suivantes, savoir:

Simon Bourdeau, larcin, 5 ans de prison de réforme à St. Vincent de Paul.

Pierre Lalleur, larcin, 3 mois de prison commune aux travaux forcés.

Guillaume Ledoux, vol d'une jument, 3 ans de maison pénitentiaire à Kingston.

Guillaume Ledoux, vol d'un cheval hongre, 3 ans de maison pénitentiaire à Kingston, à partir de l'expiration de sa première sentence.

Louis Benoit, vol d'une jument, 3 ans de maison pénitentiaire à Kingston.

William Papps—pour avoir félonieusement enfoncé un entrepôt et y avoir volé—6 mois de prison commune aux travaux forcés.

Patrick Kelly, vol d'une jument, 3 ans de maison pénitentiaire à Kingston.

Philomène Dery, bigamie, 5 mois de prison commune aux travaux forcés.

Guillaume Filon, vol de grand chemin, 10 ans de maison pénitentiaire à Kingston.

George Young, pour avoir félonieusement enfoncé un entrepôt et y avoir volé, 2 ans de maison pénitentiaire à Kingston.

George Young, pour avoir félonieusement enfoncé un entrepôt et y avoir volé,—2 ans de

maison pénitentiaire à Kingston, à partir de l'expiration de sa première sentence.

Noël Dubois, larcin—2 ans de maison pénitentiaire à Kingston.

Charles Rice, vol d'effets fixés à demeure—3 ans de maison pénitentiaire à Kingston.

Pierre Bénard, larcin,—3 ans de maison pénitentiaire à Kingston.

George Labrie, larcin,—3 ans de maison pénitentiaire à Kingston.

Philibert Brunette, larcin,—6 mois de prison commune aux travaux forcés.

Henri Messier, pour avoir félonieusement reçu des effets volés,—3 mois de prison commune aux travaux forcés.

Léon Bénard, recel d'effets volés,—3 ans de maison pénitentiaire à Kingston.

Joseph Dubois, recel d'effets volés,—6 mois de prison commune aux travaux forcés.

William Clarke, pour avoir illégalement et indécentement enterré une petite fille, et avoir gardé le secret de la sépulture d'icelle. Le prisonnier est mis en liberté sur son cautionnement personnel en la somme de £100 pour sa comparution devant cette cour, lorsqu'il a été pelé.

La session du mois de mars est alors déclarée close.

La Petite Gazette.

—Une députation d'Indiens des six nations, se rendirent chez M. L'Orateur Cockburn, et lui présentèrent une magnifique canne sculptée.

—Pendant que les Indiens se promenaient dans les bâties du parlement, un membre les rencontra et leur dit, si vous restez ici, vous ne pouvez manquer d'avoir la petite vérole.

Quelques instants après on ne voyait plus de ces visiteurs peaux-rouges.

—On n'a accordé en cette ville le droit de vie qu'à 2,654 chiens.

—L'hôtel St-Jacques a été loué par M. Ferriken.

—Caldwell est parti de Toronto enchaîné pour être livré aux autorités américaines.

—L'acte concernant le vagabondage doit être mis en force avec rigueur à Toronto.

—A St. Jean on a passé une loi qui contraint les gamins à ne pas trouper aux coins des rues.

—Dans les rues d'Hamilton, un chien, à son heure dernière à attiré auprès de lui une foule nombreuse, et tous les rapporteurs de journaux.

—Le *Herald* est responsable de la rumeur qui portait que le gouvernement allait envoyer des hommes de police au Nord-Ouest.

—La Compagnie des chars Urbains de St. Jean, N.-B., obstrue les rues, en faisant enlever la glace qui recouvre les lisses, à la grande indignation du peuple.

—La traverse du pont de glace à Montréal est encore très dangereuse.

—Nous voyons par un rapport publié dans le *Chronicle*, qu'il y a en ce moment, à Québec, 26 bâtiments en construction.

—La navigation est ouverte dans le Haut-Canada. Une goélette, venant d'Oswego, est déjà arrivée à Toronto. Elle avait un chargement de charbon.

—Sir William Logan est parti pour l'Europe.

—Le *Doré et Ste Anne* ont commencé à traverser régulièrement entre Trois-Rivières et les paroisses du Sud.

—Il y aura pour l'année courante quatorze licences d'auberges dans les limites de la ville des Trois-Rivières.

—Mercredi, à Lecominster, Mass, Austin E. Joslin, jeune homme de 20 ans, s'est empoisonné, parce que celle qui lui avait promis sa foi, s'était permis d'en aimer un autre que lui.

—Le meurtre en duel du prince Henri de Bourbon par le duc de Montpensier va, dit-on, être déclaré meurtre accidentel.

—Un tiers environ des ouvrages publiés en Angleterre, ont deux éditions et plus.

—On dit que madame Stowe a perdu \$16,000 en publiant son ouvrage sur Lord Byron.

FEUILLETON.

L'ETOILE D'UN ROI.

QUATRIÈME PARTIE.

XVII

Un épais brouillard était descendu sur la Loire et la ville d'Angers.

Un de ces brouillards de décembre, si épais que la lumière des lanternes est impuissante à les traverser.

Mme Catherine sortit vers huit heures, en grand mystère, de la maison Loisel, le barbier étuviste, ou elle s'était retirée incognito. L'homme au masque de velours l'accompagnait, et la reine-mère s'appuyait sur son bras.

—Vois-tu, disait-elle, je n'aime pas le roi de Navarre plus que toi.

Ces mots firent tressaillir l'homme au masque, et ses yeux brillèrent de fureur.

—Mais, mon ami, poursuivit la reine, je suis de l'avis du Prince (de Machiavel), qui disait que deux ennemis valent mieux qu'un. Deux ennemis qui ont le même but sont préférables à un seul, par la raison toute simple qu'en allant au même but ils deviennent rivaux en chemin.

—C'est juste.

—Et qu'il y a chance pour celui vers lequel ils marchent de les voir se dévorer en route.

—Je comprends encore cela, dit l'homme au masque.

Dix minutes après, elle arrivait sous les murs du château d'Angers, évitant la grande porte et se dirigeait vers la poterne qu'elle avait indiquée au duc d'Anjou.

Aussitôt la poterne s'ouvrit, et un homme se montra au seuil d'un corridor plongé dans les ténèbres.

Le duc d'Anjou connaissait trop bien les habitudes mystérieuses de Mme Catherine pour avoir un seul instant songé à se faire accompagner d'un page portant une torche.

Catherine prit alors la main de son fils et lui dit :

—Je connais parfaitement le château d'Angers, que j'ai habité autrefois.

—Je le sais, madame.

—Au bout de ce corridor est un petit escalier qui conduit aux appartements des gardes et des gens de service.

—C'est cela même.

—Parmi ces appartements, il est une chambre qui est située verticalement au-dessus de votre cabinet, car je suppose que vous avez choisi le cabinet qu'occupait le roi votre père lorsqu'il était duc d'Anjou.

—Précisément, dit le duc.

—Vous allez me conduire dans ce logis.

La reine pénétra le besoin de refaire sa toilette et congédia son fils quand elle fut seule elle marcha sur la pointe de pieds jusqu'au mur opposé à la porte.

Sa main chercha un rassort et le pressa. Soudain un rayon lumineux se fit jouer à travers le mur.

Ce trou aboutissait à une surface étincelante posée sur un plan incliné, qui laissait voir dans la chambre de son fils.

La reine mère vit alors une porte s'ouvrir dans le fond du cabinet. Une femme entra.

Cette femme, on le devine, était Anne de Lorraine.

Oh ! oh ! murmura la reine-mère, Mme de Montpensier est décidément la forte tête de la maison, et ses frères sont bien heureux de l'avoir pour conseil. A présent, écoutons.

Et la reine-mère appliqua son oreille au trou qui correspondait avec le miroir d'acier.

Or, voici de quelle nature fut l'entretien des deux ducs et de Mme la duchesse de Montpensier.

Ce fut cette dernière qui prit tout d'abord la parole :

—Monsieur mon cousin, dit-elle à François de Valois, si vous voulez bien me le permettre, je vais résumer clairement notre situation.

—Faites, madame, dit courtoisement le duc.

—Le roi de Navarre est en notre pouvoir. Mais ce qu'il y a de vraiment providentiel en cette affaire, c'est qu'il est arrivé de nuit à Angers, que nul ne l'a vu, et qu'à part vous, mon frère et moi, personne ne sait qui il est.

—Pas même le vidame de Panesterre ?

—Oh ! celui-là j'en réponds comme de moi-même.

—Pardon ! madame, dit François, mais quel avantage voyez-vous donc à ce qu'on ignore que c'est le roi de Navarre ?

—Un avantage énorme, mon cousin.

—Mais, encore ?

—Ecoutez bien. La religion catholique, dont nous sommes les plus fermes soutiens.

—Oh ! certes ! dit le duc de Giseuse avec une pointe d'ironie.

—La religion catholique poursuit la duchesse, le duché de Lorraine et le royaume de France, n'ont pas de pire ennemi que ce parpaillot de roi de Navarre.

C'est mon avis,

Sa mort nous serait à tous d'un grand soulagement.

—Ah ! c'est encore mon avis, soupira le duc d'Anjou.

—Mais, continua la duchesse, si nous osions le mettre à mort l'Europe entière se soulèverait contre nous.

—Que voulez-vous donc faire de lui ?

—Le roi de France lui-même, acheva la duchesse, qui tenait à compléter sa pensée, nous réprimanderait vertement.

—Vous croyez ?

—Et nous désavouerait à la face du monde entier, car, murmura Mme. de Montpensier avec ironie, vous le savez, le roi Henri III n'a pas pour habitude de soutenir ses amis.

—C'est vrai, dit le duc d'Anjou, chez qui Anne de Lorraine attisait à dessein le feu de la jalousie ; il a coutume de les abandonner.

La duchesse continua.

—Mais un capitaine gascon, un aventurier dont on ignore le nom, et qui s'en vient à Blois enlever une fille de Lorraine, celui-là est un si grand coupable et a droit à si peu d'égards, que c'est pain bénit de s'en débarrasser, n'est-ce pas, mon cousin ?

—Je commence à comprendre, fit le duc d'Anjou.

—Or, certes, il y a bien au château d'Angers quelque prison mystérieuse, aux murs épais, à l'air fétide, où la mort vienne tout naturellement délivrer un malheureux prisonnier des tortures de la vie ?

—Hum ! dit le duc, en cherchant bien.

La duchesse eut un adorable sourire.

—Allons ! je le vois, dit-elle, nous allons nous entendre.

—Cela dépend.

Ces deux mots firent froncer le sourcil à Anne de Lorraine, mais elle garda le silence et attendit que le duc d'Anjou s'expliquât. Or, François de Valois n'était pas impunément le fils de Catherine : il avait du sang italien dans les veines et avait été élevé à

la grande école du Prince de Machiavel.

—Ma belle cousine, dit-il, vous avez trouvé le moyen de vous emparer de la personne du roi de Navarre... C'est bien. Vous trouvez un expédient adroit pour nous défaire de lui sans ameuter l'Europe entière... C'est mieux encore !... Mais...

Sur ce mais, le duc s'arrêta un moment, Henri de Guise et sa sœur attendirent.

—Mais, reprit François de Valois, permettez-moi d'établir, à mon tour, nos situations respectives.

—Faites, dit Henri de Guise.

La duchesse fronçait toujours ses beaux sourcils blonds.

—Madame, reprit le duc, Henri de Bourbon, roi de Navarre, est, après moi, l'héritier le plus direct du trône de France.

—Or, poursuivait François de Valois, le roi de France mon frère n'a pas d'enfants...

—Et vous lui succéderez, mon cousin....

—Si je ne meurs... Hé ! mon Dieu ! fit le duc avec bonhomie, la vie de l'homme tient à si peu de chose... une balle d'arquebuse ou la pointe d'un stylet, une chute de cheval, un grain de poison subtil ont sitôt fait d'un homme un esclave.

Henri de Lorraine et sa sœur tressaillirent et se regardèrent.

—Donc, poursuivait François de Valois, écoutez moi bien, monsieur mon cousin, et vous madame.—Vous vous êtes emparés de la personne du roi de Navarre... c'est d'une bonne politique, mais je crois que vous avez eu tort de négliger un détail.

—Lequel ? demanda la duchesse.

—Celui de le conduire à Nancy, car là, voyez-vous... vous êtes les maîtres... et vous pouvez faire ce que bon vous semble ? Si je vous aide à faire disparaître le roi de Navarre, j'aurai fait vos affaires et non les miennes. Je vous aurai rapproché d'un degré du trône de France... Voilà tout !

Anne et le duc de Guise échangèrent un rapide regard qui était tout un programme.

—Monsieur mon cousin, dit Mme de Montpensier, nous avions prévu ces objections de Votre Altesse Royale.

—A mon tour, je vous écoute, madame.

—Avec le roi Henri III pour chef, le catholicisme perdra tous les jours du terrain... Dans dix ans la France sera huguenote.

—Oh ! fit le duc.

—Et le roi de Navarre se trouvera aux portes de Paris.

—Eh bien ! demanda François de Valois, qu'y puis-je faire, moi ?

—Supprimer le roi de Navarre.

—Oui, je comprends bien, mais... le roi de Navarre mort... le parti catholique n'en aura pas un chef meilleur....

—Qui sait ?

—Et... ce chef ?

—Il ne tient qu'à vous de l'être, dit Anne de Lorraine.

Et comme le duc d'Anjou se levait tout étourdi de la proposition, la duchesse de Montpensier ajouta gravement :

—Monseigneur François de Valois, duc d'Anjou et notre cousin, vous plaît-il être roi de France d'ici à six mois ?

François de Valois eut le vertige et se demanda s'il n'était pas le jouet d'un rêve.

—Oh ! oh ! murmura Catherine, qui, de l'étage supérieur, grâce au miroir d'acier, avait assisté invisible à cet entretien ; je ne m'étais donc pas trompée ?

XVIII

Revenons maintenant au roi de Navarre.

Henri était arrivé au château du duc d'Anjou. La duchesse de Montpensier prenait le souper en sa compagnie. Mme de Montpensier regardait Henri tendrement et lui disait :

—Vous étiez pourtant l'homme en qui j'aurais eu foi.

—Ah ! fit Henri, que ces simples mots firent tressaillir.

—Vrai Dieu ! ma cousine, dit-il, le roi Henri III a eu grand tort de ne point vous épouser lorsqu'il en a eu l'occasion.

Ces mots produisirent un effet étrange, presque terrible, sur la duchesse.

Un éclair jaillit de ses yeux, ses lèvres se crispèrent, et elle apparut au Béarnais splendide de haine et de dédain amer.

—Oui, dit elle, cet homme a été fou, cet homme a été niais : j'eusse fait de lui le plus grand roi du monde.

—Quel dommage, murmura Henri, que je sois marié, moi ! vous m'eussiez peut-être aidé à agrandir mon petit royaume de Navarre.

Ces mots ne firent point sourire la duchesse. Elle demeura grave et pensive un moment, puis, levant la tête et fixant son regard ardent sur le roi de Navarre :

—Mon cousin, dit-elle, l'heure est solennelle. De notre entretien de cette nuit va dépendre la paix ou la guerre entre nous.

—Mais, ma mie, observa le Béarnais, il me semble que nous sommes en pleine guerre. Ne suis-je pas votre prisonnier ?

—Oui et non.

—Comment cela ?

—Vous m'avez enlevée à Blois et vous m'emmeniez en Navarre : je vous ai tendu un piège à mon tour, et, vous ramenant à Angers, je vous ai prouvé que j'étais de force à lutter avec vous.

—Certes ! je m'en aperçois.

—Maintenant, mon cousin, écoutez-moi. Je veux m'ouvrir entièrement à vous.

Alors, pensa Henri, tenons-nous bien.

Anne de Lorraine continua.

—C'est une étrange destinée que la mienne. Le roi Charles IX a dû m'épouser, le roi Henri III a dû m'épouser, l'Electeur palatin a dû m'épouser. J'ai rêvé la couronne de France et celle d'Allemagne, et ni l'une ni l'autre ne m'est arrivée. Fille de prince, sœur de prince, ma destinée sera peut-être de ne régner jamais.

—Et vous voudriez régner !

—Oh ! dit-elle avec un accent intraduisible, avec un éclair dans les yeux et un orage de colère des longtemps amassé dans le cœur, —oh ! pour une couronne !...

—Où veut-elle donc en venir ? pensait Henri.

—Tenez, reprit la duchesse, ce soir, durant le trajet du manoir de Panesterre jusqu'ici, tandis que vous dormiez ou feigniez de dormir...

—Je feignais, dit Henri.

—J'ai fait un singulier rêve, un rêve que je puis réaliser.

—Voyons ?

—Je veux diviser la moitié de l'Europe en deux parts.

—Vous !

—Moi ! dit-elle avec l'accent d'une conviction profonde, —si profonde même que Henri en tressaillit.

—Écoutez toujours, mon cousin. Je voudrais tracer une ligne qui remonterait le Rhin depuis son embouchure jusqu'à sa source, suivrait la crête des Alpes jusqu'à l'Adriatique et bornerait à l'est cette moitié de l'Europe que je veux.

—C'est-à-dire les Flandres, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la Suisse, la Savoie et l'Italie ?

—Avec la France et l'Espagne, mon cousin.

—Et la Navarre ?

—Oui, et la Navarre.

—Peste ! ma cousine, ce serait un joli gâteau.

—Je taillerais deux royaumes dans ce gâteau, mon cousin.

—Voyons comment ?

—Le premier comprendrait les Flandres, l'Alsace, la Lorraine, toute la rive gauche

de la Saône et du Rhône, l'Italie, la Savoie et la Suisse.

—Bon ! Et le second ?

—Le second commencerait à Paris, engloberait la Normandie et la Bretagne, l'Anjou et le Poitou, les deux rives de la Loire et celle de la Garonne....

—La Navarre, l'Espagne et le Portugal, acheva Henri.

—Justement.

—Hé ! mais, dit le roi de Navarre, voilà un assez bel apanage. Continuez, ma cousine. Qui donc règnerait sur le premier de ses deux royaumes ?

—Mon frère de Guise, c'est-à-dire cette maison de Lorraine qui se sent à l'étroit en son palais de Nancy et trouve que l'air qu'on respire au bord de la Meurthe n'enfle pas suffisamment ses poumons.

—Il est certain qu'il est un peu froid, dit Henri, qui avait toujours aux lèvres une fleur de sourire. Mais, pardon ! que Votre Altesse daigne m'apprendre à qui elle destinerait le deuxième royaume.

—A un prince qui s'appellerait à son gré roi de France ou roi de Gascogne.

—Peste !

—Je dis roi de Gascogne, poursuivait la duchesse, parce que, dans ma pensée, la vraie capitale devrait être Bordeaux.

—Et ce prince ?

—Ce serait vous, mon cousin.

Henri se leva à son tour :

—La supposition me plaît madame.

—Votre royaume se compose d'une moitié de la France qui est aux deux tiers catholique, et de l'Espagne qui l'est tout à fait. Vous ne réglez donc plus que sur un petit noyau de sujet huguenot, et vous devez à vos nouveaux peuples d'adjurer la religion réformée.

—C'est-à-dire que je me fais catholique ?

—Justement.

—Après tout, fit Henri d'un ton léger, ce que vous me proposez là n'est pas aussi déraisonnable qu'on pourrait le croire. Je ne hais point le pape si fort que je ne me puisse, un beau matin, réconcilier avec lui. Après ?

—Après, vous m'épousez, dit Anne de Lorraine.

—Ah ! fort bien....

—Et vous posez sur ma tête cette couronne que je vous ai donnée....

—C'est trop juste. Mais...

Ce mais était gros d'objections et fit froncer les sourcils à Mme de Montpensier.

—Expliquez-vous, mon cousin, lui dit-elle.

—Mais comment vous épouser, puisque déjà je suis marié à Mme. Marguerite de France ?

—J'ai prévu l'objection, mon cousin. Quand vous avez épousé Margot, vous étiez huguenot. Le pape cassera votre mariage aussitôt que vous serez redevenu catholique.

—Tiens ! tiens ! voilà une belle idée.

—Eh bien ! avez-vous encore quelque objection à me faire ?

—Oh ! une seule...

—Voyons ?

—Et le roi de France, Henri troisième du nom, que deviendra-t-il en tout cela ?

—J'ai acheté tout exprès pour lui une belle paire de ciseaux d'or, pour lui couper les cheveux et l'enfermer ensuite dans un couvent de moines.

—C'est parfait, ma cousine, et vous avez réponse à tout... Mais...

—Comment ! dit la duchesse, vous avez encore une objection....

—Pas précisément. Seulement je voulais vous dire que le roi d'Espagne m'avait proposé quelque chose d'approchant.

—En vérité !

D'abord sa sœur en mariage ; il paraît qu'elle est fort belle.

—Après ? fit dédaigneusement la duchesse.

—Ensuite Paris et le Louvre... comme vous....

—Et puis ?

—Et puis, en échange de ma bicoque de Nérac, de mon château de Pau et de ce pauvre royaume de Navarre, toutes choses que je lui aurais cédées,—il m'offrirait les plaines du pays Messin, les vallées de la Meuse et de la Meurthe et votre palais de Nancy, ma cousine.

Mme. de Montpensier eut une exclamation de colère et de surprise tout à la fois.

—Mais vous avez refusé ! dit-elle.

—J'ai refusé, répondit Henri.

La duchesse retrouva son calme et posa nettement cette question :

—Que vous semble, alors, de mes propositions à moi, mon cousin ?

Et elle attendit la réponse du roi de Navarre.

Henri de Navarre était Gascon.

Le Gaston est un cousin direct du Normand.

Le Normand ne répond oui ou non qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'il a épuisé tout le vocabulaire des phrases évasives.

Donc, au lieu d'accepter ou de refuser catégoriquement les propositions de Mme. de Montpensier, Henri commença par soupir profondément.

—Pourquoi ce soupir, mon cousin ? demanda la duchesse.

—Parce que je songe à cette pauvre Margot.

—A votre femme ?

—Hélas ! oui : que deviendra-t-elle quand je l'aurai répudiée ? Puis, savez-vous que le royaume de France, tel qu'il est, est un joli royaume ?

—D'accord.

—Et que, si le roi Henri III mourait, et son frère avant ou après lui, le trône serait vacant ?

—Non puisque mon frère et vous y avez des prétentions l'un et l'autre objecta Mme de Montpensier.

—Avec cette différence toutefois, dit Henri, que mon cousin de Guise est plus éloigné d'un degré....

—Vous croyez ?

—J'en suis sûr. Je sais par cœur mon arbre généalogique et le vôtre.

—Soit ! Mais le roi Henri III vit.

—Ne parlez-vous pas de le supprimer ?

—Sans doute.

—Eh bien ! ma cousine, dit le roi de Navarre, qui se laissa enfin aller à un franc éclat de rire, supprimez-le, mais je ne m'en mêle pas, moi....

A ces mots, Anne se leva frémissante.

—C'est-à-dire que vous refusez ? dit-elle.

—Net, ma belle cousine.

—Et vous n'avez pas songé que vous aviez désormais en moi une ennemie implacable ? s'écria Anne de Lorraine l'œil en feu.

—Bah ! on ne meurt pas de la haine d'une femme.

—Mais vous êtes en mon pouvoir !

—Provisoirement, oui. Mais qui sait ? Dieu est grand et l'avenir est inconnu.

—Prenez garde !....

—Madame, dit froidement Henri, il me reste à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à souper.

Et le Béarnais se leva pour faire mieux comprendre à la duchesse qu'il jugeait leur entretien terminé.

La duchesse était pâle de colère, et son œil lançait des éclairs :

—Ah ! prenez garde ! répéta-t-elle.

—A quoi ? demanda Henri avec calme.

—C'est votre arrêt de mort que vous prononcez....

—Il n'y a pas d'arrêt sans appel. Bonsoir ! ma cousine.

Elle lui jeta un dernier regard.

Regard sombre et terrible, où se confondaient les haines de la femme politique et les fureurs de la femme dédaignée.

Puis elle marcha lentement vers la porte, espérant encore.

Quand elle en eut touché le seuil, elle s'arrêta et attendit.

Elle vit alors Henri qui se versait tranquillement une dernière rasade.

—Décidément, disait-il d'un ton moqueur, le vin de mon cousin François est bon, et je lui fais mes excuses de l'avoir cru empoisonné ! A votre santé, madame !

Anne de Lorraine eut un rugissement de lionne blessée, poussa la porte avec fracas et sortit.

Henri se retrouva seul.

—Ma foi ! dit le Béarnais, couchons-nous, la nuit porte conseil.

Et il se jeta tout vêtu sur son lit.

Comme il n'avait plus ni épée ni dague, il jugea prudent de ne point dormir.

—Ils sont gens à m'assassiner, murmura-t-il.

Et, se relevant, il alla placer la table, qui était de chêne massif, devant la porte.

Le prince s'était remis sur son lit, mais sans s'endormir et prêtant l'oreille au moindre bruit ; tout à coup il entendit un léger craquement.

En même temps, il lui sembla que son lit s'agitait, et il voulut sauter à terre. Mais tout aussitôt il se sentit maintenu par une force mystérieuse, et des crampons invisibles s'abattirent sur lui et le garrottèrent. On eût dit que des ressorts cachés jusque-là l'étreignaient.

En même temps le lit fut plus fortement agité, et le roi de Navarre, qui faisait de vains efforts pour se dégager, comprit qu'un abîme s'ouvrait sous lui et que le lit descendait au fond de quelque profondeur mystérieuse.

Cela dura environ dix minutes.

Henri cria ; mais ses cris ne rencontrèrent point d'écho.

Il fit des efforts surhumains pour s'arracher du lit, mais ces efforts furent vains.

Enfin le lit s'arrêta et parut reposer de nouveau sur une surface ferme, tandis qu'un bruit se faisait au dessus de sa tête.

Ce bruit fut toute une révélation pour Henri de Navarre, qui se souvint en frissonnant d'un récit qu'il avait entendu dans son enfance.

Ce récit était relatif au château d'Angers. D'après un gentilhomme gascon que Henri de Navarre, enfant, avait connu à la cour de Jean d'Albret son grand-père, il y avait au château d'Angers une chambre qu'on appelait la chambre verte.

Et, en effet, Henri, rassemblant ses souvenirs de la soirée, se rappela que la chambre où il avait soupé en compagnie de la duchesse était tendue en vert.

La chambre verte était pourvue d'un lit placé sur une trappe mobile.

On donnait cette chambre aux gens dont on voulait se débarrasser, et à un certain moment des ressorts d'acier, dissimulés dans la boiserie du lit, se distendaient et saisissaient le dormeur.

Alors la trappe jouait, le lit passait au travers du parquet et descendait jusqu'au fond d'un cachot souterrain.

Puis la trappe se refermait, et le malheureux qui avait eu l'imprudence de coucher dans la chambre verte se trouvait à jamais séparé du reste des humains.

Le gentilhomme gascon en avait fait l'expérience.

Il était demeuré prisonnier trois jours dans le souterrain, et n'avait dû son salut qu'à la générosité d'un seigneur qui s'intéressait à lui et avait obtenu sa grâce.

Le bruit que Henri de Navarre entendit au dessus de sa tête était celui de la trappe qui se refermait.

En même temps aussi les ressorts se dis-

tendirent, et le prince fut libre de ses mouvements.

Il sauta à bas de son lit, et ses pieds trouvèrent un sol humide et glissant.

Il étendit les mains et ses mains rencontrèrent un mur nu et poli.

—Allons ! se dit-il, je suis dans les caves du château et à une profondeur telle que mon étoile aura bien de la peine à y descendre.

Henri soupira, à ces mots, mais il ne perdit point courage, et ajouta :

—Après cela, on a vu la chose souvent... Quand une étoile monte à l'horizon, elle arrive parfois à laisser tomber un de ses rayons dans un puits....

XIX

Les heures s'écoulèrent.

Henri ! n'entendit aucun bruit.

Puis le rayon de lumière alla s'affaiblissant et Henri éprouva un léger tiraillement d'estomac.

—Voici la nuit qui vient, pensa-t-il, et je crois qu'on m'oublie.... Voudrait-on me laisser mourir de faim !

Cette pensée inquiéta le roi de Navarre et prit peu à peu consistance dans son esprit.

—Qui dort dîne ! murmura-il philosophiquement.

Et il se recoucha sur son lit.

Plusieurs heures s'écoulèrent encore.

La pensée qu'on le voulait laisser mourir de faim prenait de plus en plus consistance dans l'esprit du roi de Navarre, lorsqu'il entendit un bruit sourd.

Ce bruit semblait sortir des entrailles de la terre et paraissait être celui d'une pioche entamant un ouvrage de maçonnerie.

Le prince quitta de nouveau son lit, se coucha sur le sol humide de l'oubliette et colla son oreille contre terre.

Le bruit lui sembla se rapprocher.

En même temps il éprouva une légère secousse.

Des lors il n'eut plus de doute.

Au-dessous de lui s'étendait quelque boyau souterrain, et c'était la voûte de ce boyau qu'on démolissait pour arriver jusqu'à lui.

Dès-lors encore son cœur serré se dilata.

Henri comprit que quelque ami inconnu ou mystérieux travaillait à sa délivrance.

Quel était cet ami ?

Était-ce Noë ? étaient-ce les Gascons, ou bien simplement monseigneur François de Valois, duc d'Anjou, complice apparent des princes lorrains ?

Le bruit de la pioche devenait plus distinct et se rapprochait sensiblement.

Henri se leva et alla s'appuyer contre le mur.

Tout-à-coup la terre commença à sauter comme du blé sur un crible, puis un éboulement se fit, et Henri se sentit entraîné avec le sol qu'il avait sous les pieds.

En même temps un point lumineux brilla au-dessous de lui.

Henri se pencha avidement et aperçut une étroite cavité, au-dessus de laquelle venait de s'ouvrir une brèche.

Au fond de cette cavité étaient deux hommes, dont l'un tenait une lanterne.

L'autre avait encore à la main la pioche libératrice.

Le premier, celui qui tenait la lanterne et paraissait commander à l'autre, portait un masque sur le visage.

L'autre était évidemment un homme de petit état.

Henri s'était accroupi sur le bord de la brèche, assez large, du reste, pour qu'un corps humain y pût passer.

—Monseigneur Henri de Navarre, dit l'homme masqué en levant la tête et dirigeant les rayons de sa lanterne de bas en haut, de façon à éclairer le visage du prince, nous sommes des amis qui vous venons délivrer.

Henri et son conducteur ne furent pas lents à se sauver et se trouvèrent bientôt à la porte d'une maison de peu d'apparence.

—C'est ici, dit l'homme au masque.

Et il s'effaça pour laisser celui qui portait la pioche introduire une clef dans la serrure de cette porte.

—C'est donc ici que sont mes amis inconnus ? demanda Henri. Mais...vous ?...

—Moi, je suis un revenant. Jugez-en plutôt, monseigneur.

Et l'inconnu approcha la lanterne de son visage et souleva un instant son masque. Henri ! jeta un cri mêlé d'épouvante.

—Oh ! cela est impossible ! dit-il cet homme est mort !.....

L'inconnu laissa retomber son masque, et de nouveau éteignit sa lanterne.

—Monseigneur ! dit-il d'un ton amer et railleur, croyez bien que je ne suis pas votre ami de mon plein gré.

—Oh ! je m'en doute, dit Henri.

—Mais j'obéis à des ordres.

—Et ces ordres, qui te les a données ?

—Vous allez le savoir.

Et l'homme au masque poussa la porte que son compagnon venait d'ouvrir.

Henri hésita un moment :

—Ne me tends-tu pas un nouveau piège ? dit-il avec défiance.

—Si cela était, répondit tranquillement celui que Henri prétendit être mort, je ne vous eusse point montré mon visage.

—C'est juste.

Et Henri entra dans la maison sur les pas de son guide. Celui-ci fit traverser un vestibule s'arrêta devant une porte sous laquelle on voyait passer un rayon de clarté.

Mais au lieu de pousser cette porte, au lieu de frapper, il se retourna vers Henri.

—Monseigneur, lui dit-il, j'ai été votre ennemi acharné...mais pour le mal que vous m'avez fait...

—Et que tu as provoqué, malheureux.

—Soit ! moins pour le mal que vous m'avez fait, et que j'ai provoqué, je l'avoue, que parce que j'étais corps et âme à vos ennemis.

—Et bien ?

—Si ces ennemis dont je parle devenaient vos amis, me pardonneriez-vous ?

—Oui, dit Henri.

—Et m'engageriez-vous, dès à présent, votre parole royale que vous ne trahirez pas le secret de ma résurrection ?

—Je te le jure.

—C'est bien, monseigneur.

Alors l'homme au masque frappa discrètement à la porte.

—Entrez ! dit une voix de femme à l'intérieur.

La porte s'ouvrit, et Henri stupéfait se trouva au seuil de la chambre de maître Loisel, barbier-étuviste, occupée par Mme. Catherine.

Mme. Catherine, vêtue de noir, pâle, grave, presque solennelle, était debout.

Entrez, monsieur mon fils, dit-elle.

Et sur un signe qu'elle fit, l'homme au masque se retira, fermant la porte.

Alors la reine s'assit.

Henri, lui, demeura debout devant elle, son chapeau à la main.

—Monsieur mon fils, dit Catherine, je viens de vous arracher à la mort.

—Madame !

—Voulez-vous oublier le passé, et ne vous souvenir que d'une chose : c'est que vous êtes le mari d'une fille de France ?

Henri avait passé sa vie à se défier de la fille des Médicis ; cependant il lui parut, en ce moment, que l'accent de la reine était sincère.

Mais, comme si elle eût deviné ce qui se passait en lui, la reine-mère se hâta d'ajouter :

—Je comprends que vous ne puissiez accorder de confiance qu'à la logique des évé-

nements. Asseyez-vous donc près de moi et me veuillez écouter.

Henri obéit.

—Cette nuit même, dit Catherine, un pacte s'est fait au château d'Angers.

—Le duc de Guise et ses frères obéissant aux conseils de leur sœur, ont signé un compromis avec le duc d'Anjou, mon fils, la déchéance du roi de France, la proclamation du roi François de Valois, lequel est malade et n'a pas deux ans à vivre, et la mort du roi de Navarre.

Alors Catherine raconta à Henri de Navarre, simplement, mais dans tous ses détails, la scène qui avait eu lieu dans le cabinet du duc d'Anjou, scène à laquelle, grâce au miroir d'acier, elle avait assisté invisible.

Et quand elle eut fini, Henri lui dit :

—Ainsi, j'étais condamné à mourir de faim ?

—Oui.

Comment donc Votre Majesté a-t-elle pu me sauver ?

—J'ai habité le château d'Angers, répondit Catherine.

C'est moi qui ai fait construire une partie des souterrains.

Ah ! ainsi le duc d'Anjou et les Guise ignorent l'existence de ce boyau qui passe au-dessous de l'oubliette ?

—Complètement.

—Votre Majesté m'a, en sa vie, donné tant de preuves de haine que je demande pourquoi elle n'a pas laissé mes cousins se débarrasser de moi.

—Vous allez le savoir.

Henri attacha son regard clair sur le visage impassible de Catherine.

—J'ai été femme de roi, mère de rois, dit-elle d'une voix grave et triste. Le roi mon époux est mort, deux rois, mes fils, sont morts. Jouet d'une destinée implacable, je suis condamnée à voir mon dernier fils mourir dans quelques mois d'un mal inconnu, mais d'autant plus terrible qu'il frappe sûrement.

—Que voulez-vous dire, madame ? fit Henri étonné.

Catherine baissa la voix.

—François de Valois est empoisonné ! dit-elle.

Et comme Henri faisait un mouvement :

—Oh ! pas par vous, dit-elle. Je ne vous ai ni soupçonné ni accusé. Vous êtes un homme loyal, vous ; mais les Guise savaient bien ce qu'ils faisaient tout à l'heure en proposant le trône de France à ce malheureux prince.

Henri tressaillit, la reine-mère continua :

—A cette heure, voyez vous, Henri, la maison de Valois n'a plus qu'un homme, et cet homme est sans postérité. Quand le roi Henri III descendra dans la tombe, il n'y aura pour lui succéder qu'un prince de la maison de Bourbon.

Henri de Navarre eut un frisson par tout le corps, et, involontairement, il songea à son étoile.

—Eh bien ! dit Catherine, j'ai été vaincue peu à peu par la fatalité. Peu à peu mon âme de fer s'est pliée aux coups du destin ; peu à peu la mère de ces quatre princes qui semblaient ne devoir jamais mourir et rendre éternelle en ce monde la maison de Valois, s'est faite à cette pensée terrible que la maison de Valois s'éteindrait.

Et Catherine courba le front sous le poids d'une énorme douleur qui émut le Béarnais.

Henri lui prit la main et la porta à ses lèvres.

—Écoutez, dit-elle, voulez-vous devenir mon allié ?

—Je le veux, madame, répondit Henri.

—Voulez-vous m'aider à défendre ce trône de France que convoitent les Guise ? et, ajouta-t-elle avec tristesse, qui sera peut-être le vôtre, un jour ?

—Je le veux, dit Henri.

—Eh bien ! venez alors... venez, en ce cas, et soyez mon fils !

Catherine eut un élan de tendresse pour cet homme qu'elle avait si longtemps poursuivi de sa haine, comme tous ceux qui portaient ombrage au trône de France. Elle lui jeta ses deux bras autour du cou, et lui mit un baiser au front :

—Tu défendras le trône de France, n'est-ce pas ? dit-elle.

Henri se mit à genoux.

—Je vous le jure, madame.

Catherine frappa sur un timbre.

A ce bruit, l'homme au masque entra.

Il avait à la main une épée et une dague qu'il tendit respectueusement par la poignée au roi de Navarre désarmé.

—Madame, dit Henri ému, cette épée se sera brisée dans ma main avant que le roi de France soit en péril.

—Les chevaux sont-ils prêts ?

—Ils piaffent tout sellés dans la cour.

—Où allons-nous ? demanda Henri.

—A Amboise, répondit Catherine.

—Et là ?

—Là, nous aviserons, murmura la reine-mère.

Sur ces mots elle se leva et prit le bras de Henri.

Dans la cour du barbier-étuviste Loisel était la litière de la reine-mère.

Auprès des mules, le barbier tenait deux chevaux en main.

L'un était destiné à l'homme au masque, l'autre à Henri.

Quant au chevalier d'Asti, il avait sans doute pris les devants, et il précédait la reine mère sur la route d'Amboise.

XX

On se souvient de Raoul le page, précipité dans un gouffre.

Pourtant, Raoul n'était pas mort.

Il était tombé d'une hauteur de près de cent pieds dans un gouffre, — mais au fond de ce gouffre il avait trouvé une surface moitié solide et moitié liquide, c'est-à-dire une épaisse couche de vase dans laquelle il s'était enfoncé sans se briser le crâne et sans se fracturer aucun membre.

Cependant la chute était trop grave pour qu'il ne perdît point connaissance.

Ce ne fut qu'au bout de quelques heures que, revenant à lui, il s'aperçut qu'il était encore au nombre des vivants.

Il agita ses bras et ses jambes et put se convaincre que toutes ses articulations jouaient.

Seulement il était à demi enterré dans la boue.

En outre, d'épaisses ténèbres régnaient autour de lui.

Raoul était glacé sur son lit de vase, et il commençait à avoir la sérieuse appréhension de mourir de froid et de faim, lorsqu'un bruit se fit à ses oreilles.

Ce bruit était un soupir, un soupir qui semblait s'échapper d'une bouche humaine. Et, bien que ce soupir fût douloureux et trahit une souffrance, il résonna, harmonieux, à l'oreille de Raoul.

Mais un homme qui avait été page à la cour de France, en ce temps d'embûches multiples, ne pouvait être que très prudent.

Aussi Raoul ne cria point, n'appela point à l'aide et ne quitta pas la place où il était.

Seulement, il attendit, l'oreille au guet.

Un nouveau soupir se fit entendre.

Alors Raoul soupira à son tour.

Celui qui avait soupiré le premier était sans doute moins avisé que Raoul, car il éleva la voix dans l'obscurité et cria :

—Où suis-je donc, mon Dieu ?

—Et ! pardieu ! pensa Raoul, frappé du son de cette voix, on dirait que c'est mon ami Gaston.

Et il soupira plus fort, mais n'articula mot.

—A moi ! à moi ! répéta la voix.

C'était en effet la voix de Gaston, le gentilhomme gascon qui avait servi d'instrument à la duchesse et qu'elle avait fait précipiter dans l'oubliette une heure avant Raoul.

Pas plus que ce dernier, Gaston n'était mort.

Comme lui il était sain et sauf, quoique fortement contusionné.

Seulement, son évanouissement avait été plus long.

Raoul et Gaston refirent vite connaissance et se contèrent leur aventure, on se résigna à attendre le reste de la nuit.

Les ténèbres de l'oubliette se dissipèrent peu à peu, et une clarté vague, indécise, se faisait.

D'où venait cette clarté ?

La clarté qui s'était faite dans l'oubliette avait grandi peu à peu.

Et les deux prisonniers purent examiner à loisir leur prison.

L'oubliette était profonde, mais Raoul, en levant la tête, se fut bientôt convaincu que la lumière ne venait pas tout à fait d'en haut, c'est-à-dire de l'ouverture par laquelle lui et Gaston étaient tombés, mais bien d'un trou formant meurtrière et qui était à une demi-douzaine de pieds au-dessus de lui.

—Voyez ! dit-il.

Gaston regarda à son tour, aperçut le trou et le rayon lumineux.

—Je voudrais bien atteindre jusque-là dit Raoul.

Il examinait les murs de l'oubliette, qui étaient lisses et sans la moindre anfractuosité.

Gaston s'approcha à son tour

—Montez sur mes épaules, dit-il.

—Raoul ne se le fit point répéter. Il sauta sur les épaules du Gascon, qui était de haute taille, et qui s'appuya contre le mur, juste au-dessous du trou.

Raoul était tombé dans l'oubliette avec sa sa dague au fourreau.

Cette dague était toujours à son flanc : il la tira et chercha une fissure dans le mur. Un léger joint se trouvait entre deux pierres, Raoul y glissa sa dague et l'y enfonça profondément.

Puis, s'appuyant sur la poignée comme sur un levier, il atteignit avec la tête le trou par où venait le jour.

Alors Raoul vit un coin du ciel, des arbres, des collines, et presque de niveau les flots argentés de la Loire sur lesquels resplendissait le soleil.

Dès lors il s'expliqua le fond vaseux de l'oubliette.

Quant à la meurtrière, elle était trop étroite pour laisser passer le corps d'un homme ; mais, comme elle était en maçonnerie et non en pierre de taille, Raoul se promit de l'élargir avec sa dague. Alors, laissant cette arme dans le mur et abandonnant les épaules du Gascon, il retomba sur le sol de l'oubliette.

—Et bien ? interrogea Gaston anxieux.

—Nous sommes sauvés.

—Ah !

—Mais il faut attendre la nuit.

—Pourquoi donc ? demanda le Gascon.

Raoul haussa les épaules.

—Décidément, dit-il, vous êtes un peu naïf, mon cher. Comment ! vous êtes tombé ici, vous vous y trouvez en ma compagnie, et vous pensez que Mme la duchesse du Montpensier s'est contentée de nous faire à tous deux une plaisanterie ?

—Non, certes, dit Gaston, mais...

—Mais, si nous sortons d'ici en plein jour, on nous verra... et les gens du vidame nous attaqueront et se déferont de nous.

—Ceci est assez juste, dit le Gascon. Mais c'est que j'ai horriblement faim.

Raoul et le Gascon attendirent jusqu'au soir.

Puis, quand le rayon lumineux qui passait par la meurtrière eut presque disparu. Raoul monta sur les épaules de son compagnon de captivité et se mit à attaquer la meurtrière avec la pointe de sa dague.

XXI

Aux portes de Nérac il y avait alors une jolie maison blanche bâtie à mi-côte, entourée d'arbres et aux fenêtres de laquelle grimpait une vigne sauvage.

Un soir de janvier, le ciel était bleu, et le soleil de ce beau pays qu'on nomme la vallée de Pau se couchait resplendissant dans des nuages de pourpre et d'or.

Deux jeunes gens, une jeune fille et un beau damoiseau de vingt à vingt-deux ans, se promenaient au bras l'un de l'autre sur la terrasse de la maison blanche.

Ce cavalier était encore vêtu d'un habit de voyage, et la poussière de ces cuissards disait qu'il avait fait une longue route.

Il parlait avec volubilité, et la jeune fille, à demi-souriante, l'écoutait avec attention.

—Mon bien-aimé Raoul, dit-elle enfin, si vous vous expliquez plus posément, je comprendrais mieux peut-être.

—Ma chère Nancy, répondit Raoul, car c'était lui, pardonnez-moi, j'ai tant de chose à vous dire !

—Eh bien ! procédons par ordre : donc le roi de Navarre revient ?

—Je le précède de quelques minutes seulement.

—Et Noë ? et Lahire ?...

—Noë et Lahire avec lui.

—Et le chaland ?

—Le chaland, comme je vous l'ai dit, a fait naufrage, mais les tonnes sont sauvées.

—Voilà justement ou votre récit s'embrouille.

—Bah !

—Ne me disiez-vous pas que, tandis que le roi Henri et ses Gascons s'en allaient, en compagnie, goûter de la gracieuse hospitalité du vidame de Panestère, Noë, dans une barque, descendait la Loire jusqu'au château du sire d'Entragues ?

—C'est la vérité pure, Nancy.

—Et que Lahire et le vieil Hardouinot étaient demeurés au moulin ?

Justement.

—Eh bien ! racontez moi d'abord comment vous êtes sorti de l'oubliette.

—Il m'a fallu une partie de la nuit pour élargir la meurtrière.

—Enfin vous avez pu y passer ?

—Oui, certes.

—Et votre compagnon aussi ?

—Mon compagnon pareillement.

—Mais j'imagine, dit Nancy, qu'une fois dehors vous n'avez pas eu la fantaisie de remonter au château ?

—Certes, non. Nous nous sommes jetés à la nage et nous avons gagné le moulin.

—Noë était-il de retour ?

—Noë venait d'arriver et se consultait avec Lahire pour savoir quel parti prendre, car depuis la veille on n'avait entendu parler ni du roi de Navarre, ni des Gascons, ni de moi.

—Noë était revenu avec le sire d'Entragues, douze hommes et une grande barque.

—Faisons le siège du château ! s'écria Noë, car bien certainement le roi y est prisonnier.

Nous retraversâmes la Loire dans la barque du sire d'Entragues et nous vîmes frapper à la porte du manoir. Comme on hésitait à ouvrir, nous l'enfonçâmes. La cour était déserte, on ne voyait aucune lumière aux croisées. On eût dit une demeure inhabitée. Enfin, après avoir erré de salle en salle, nous rencontrâmes le surintendant que nous fîmes parler à force de menaces. Nous apprîmes que le roi était parti au coucher du soleil, sous bonne escorte, pour Angers.

—Mes amis, dit Noë, aller à Angers se-

rait folie. Le roi de Navarre se sauvera tout seul, j'en suis sûr. Nous, sauvons les tonnes.

—Ce n'était pas chose facile sans doute ? demanda Nancy.

—Il nous fallut deux nuits consécutives pour les retirer de l'eau l'une après l'autre et les charger dans la barque. Comme, au matin de la seconde nuit, la besogne était terminée, nous vîmes sur la Loire une embarcation qui descendait rapidement vers nous.

Un homme était à l'avant et faisait flotter une écharpe blanche.

Noë s'écria :

—C'est lui !

En effet, c'était le roi de Navarre.

—Mais d'où venait-il ? demanda Nancy.

—D'Amboise.

—De chez la reine-mère ?

—Justement.

—Et il avait pu échapper à la duchesse et au duc de Guise ?

—Il le paraît, car il était libre et avait son épée au flanc.

Comme Raoul achevait de donner ces explications à Nancy, un tourbillon de poussière s'éleva à l'horizon.

—Je crois que voilà le roi de Navarre et sa suite, dit-il.

En effet, Nancy vit une demi-douzaine de cavaliers qui dévoraient l'espace, et à leur tête elle reconnut le panache blanc du Béarnais.

(A CONTINUER.)

Veute par les Shérifs pour le Mois de Mai.

N Fortin vs Elizabeth Mercier, 2 terrains avec maison en bois, Ste Anne, vente à Ste Anne le 17 à 10 hs.

Dame M Fliset vs M G'ingras, une terre avec grange, Ste Catherine, vente à Ste Catherine le 17 à 10 hs.

Hon Chs Wilson vs C Leblanc, 2 lots de terre, rue Bonaventure, vente à Montréal le 12 à 10 hs.

H J Sentenne vs T Poirier, une terre avec maison en bois, St Polycarpe, vente à St Polycarpe le 17 à 10 hs.

John Clark vs Jos Gauthier, un morceau de terre avec maison, township de Godmanchester, vente à Huntingdon le 23 à midi.

Sir S Mortonpeto vs M Ryan, trois lots de terre avec maison en briques rue Wellington, vente à Montréal le 17 à 11 hs.

Chs Globensky vs J Bte D'Aoust, un lopin de terre sans bâtisses, St Eustache, vente à St Eustache le 23 à 10 hs.

Robt Mitchell vs Jean Gosselin, une terre township d'Halifax, vente à Inverness le 19 à 11 hs.

Ant Ed Masse vs P Charbonneau, un lopin de terre avec maison, Sorel, vente à Sorel le 30 à 10 hs.

Hon John Fraser vs A Gigon, une terre avec maison, St Eustache, vente à St Eustache le 9 à 11 hs.

Amable Côté vs L Charette, un lot de terre avec maison, St Flavien, vente à St Flavien le 25 à 10 hs.

John Thompson vs Wm J Bickell, 4 lots de terre, St Augustin, vente à St Augustin le 28 à 10 hs.

Les Eccl du Séminaire de St Surpice vs A Libeau, un emplacement avec maison, Pointe Claire, vente à Pointe Claire le 10 à 10 hs.

C St Laurent vs Ls St Laurent, un lot de terre, Contrecoeur, vente à Contrecoeur le 2 à 10 hs.

Société de Construction de Montréal vs Th Houlihan, 2 lots de terre avec maisons, St Henri, vente à Montréal le 10 à 11 hs.

Le Maire vs A Henée, une propriété avec maison en briques, rue Campeau, vente à Montréal le 10 à 10 hs.

Wm Brennan vs Wm McNiece, un terrain, fief Nazareth, vente à Montréal le 11 à 10 hs.

Société Permanente de Construction de Montréal vs Dame Emélie Roubert dit St Martin, un lot de terre avec maison en bois, Lachine, vente à Lachine le 10 à 10 hs.

Wm Coote vs Ed Poissant, un morceau de terre avec maison et grange, township de Hemmingford, vente à Huntingdon le 30 à midi.

Jos W Renaud vs J Bte Morin, une terre avec maison, St Ambroise de Kildare, vente à Joliette le 30 à 10 hs.

Amédé Tessier vs H Tessier, une terre, St Casimir, vente à St Casimir le 31 à 10 hs.

Geo H Pierce vs La Cie d'Halifax, un terrain, canton d'Halifax, vente à Inverness le 19 à 10 hs.

Dlle M Dalaire vs Dame M Bégin, un emplacement avec maison en bois rue Eden, vente à Notre Dame de la Victoire le 31 à 10 hs.

Frs X Filteau vs Ls Lemay, 2 morceaux de terre, St Louis de Lotbinière, vente au même endroit le 31 à 10 hs.

Jos Jobin vs M Gingras, une terre avec maison et grange, St Augustin, vente à St Augustin le 25 à 10 hs.

La Fréchette et Dame Eliza Laroche vs Stanislas Hilleau, un terre avec bâtisses, St Nicholas, vente à St Nicholas le 27 à 10 hs.

Ed Laverne vs P Fortin, un terrain avec maison, St Thomas, vente à Montmagny le 30 à 10 hs.
Dame C E Mongeau, vs H Mongeau, une em-
placement avec deux maisons, Longueuil, vente à
Longueuil le 31 à 10 hs.

Laurent Tétu vs Dame S Simard, 4 lots de terre
et une terre avec bâtisses, township de Bagot vente
à Chicoutimi le 30 à 10 hs.

F Nye vs Alf Dupuis, un terrain avec maison et
grange, Lacolle, vente à St Bernard de Lacolle le
31 à 11 hs.

F McRae vs J Bte Bourgois, un terrain avec
maison, St Malachie, vente à Ste Martine le 9 à
10 hs.

Chs S Rodier vs Ant Lazure, un lot de terre
avec deux maisons, St Jean Chrisostome, vente à
Ste Martine le 2 à 10 hs.

R Raymond vs J Bte Dufresne, une terre avec
maison, St Damase, vente à St Damase le 10 à 10
hs.

Dame M Lambert vs Jos René, 2 terres dont
l'une avec maison, Ste Monique, vente à Ste Mo-
nique le 5 à 11 hs.

Simon Larue vs M Power, une terre avec
maison, Notre Dame de Portneuf, vente au même
endroit le 4 à 10 hs.

Société de Construction de Québec vs Frs Allaire,
un terrain et un lot de terre avec maison, St
Rock de Québec, vente à Québec le 5 à 10 hs.

A Ross vs Thos Cox, un lot de terre, St Giles,
vente à St Giles le 4 à 11 hs.

Chs Frs Dienné vs Elizée Rousseau, une terre
avec maison, St Apollinaire, vente à St Apollinaire
le 3 à 10 hs.

P Brown vs M Sawyer, un lot de terre avec un
bâtiment, St Remi, vente à St Remi le 10 à 11 hs.

Ed Boulanger vs Dame H Boulanger, un terrain
avec maison, St Thomas, vente à Montmagny le
10 à 10 hs.

La Marille vs Emelie O Bergevin, les deux tiers
d'une terre avec maison, deux granges, Rivière-
aux-Anglais, vente à Ste Martine le 9 à 10 hs.

James M Cruer et James R Lett vs Chs McDo-
nald, une terre avec maison, St Jean Chrisostome,
vente au même endroit le 16 à 10 hs.

Société de Construction de Montréal vs Jos Le-
mire, une terre avec maison, St Etienne, vente à
Trois-Rivières le 17 à 11 hs.

H McCready vs M Cavannach, une terre, Ste
Marguerite, vente à Ste Marguerite le 2 à 11 hs.

F X Languetier vs Chs Charoux, une terre, St
Paul d'Abbotsford, vente au même endroit le 17 à
11 hs.

Maria Murphy vs Marie Demers, la moitié d'un
emplacement avec maison en briques, St Pierre
les Becquets, vente à St Pierre les Becquets le 19
à 10 hs.

Germain Côté vs Léon Lambert, un arpent 1/2 de
terre avec maison et grange, St Apollinaire, vente
à St Apollinaire le 17 à 10 hs.

D Bouchard vs J Lavoie, 4 arpents de terre avec
grange, St François Xavier, vente à St François-
Xavier le 31 à 10 hs.

Robert Mitchell vs Aug Huot, 2 emplacements
avec maison, situés entre la rue St Pierre et le
marché, vente à Québec le 16 à 10 hs.

Guillaume Lambert vs Dame Flavie Viller, 3
lots de terre avec maison, St Apollinaire, vente
au même endroit le 17 à 10 hs.

NAISSANCE.

—A Ste. Rose, le 30 ultimo, la Dame de A. Da-
laire, Ecr., Inst. du li. u, un fils.

DECES.

—A St. Bruno, le 27 de Mars courant, à l'âge de
quarante ans, Dame Vidale Bénard, épouse de M.
Joseph Jodoin, fils.

Elle a vu arriver la mort avec une résignation
toute chrétienne, laissant un mari tendrement ai-
mé et une jeune famille composée de huit enf. nts,
presque tous en bas âge.

—A St. Jacques de l'Achigan, le 28 Mars dernier,
à l'âge de 77 ans et 5 mois, Dame Julie Dugas,
épouse de feu M. François Melançon. La défunte
était la mère de M. C. Melançon, Marchand-Epi-
cier de cette ville.

COMMERCE.

MARCHÉS MONÉTAIRES

Greenbacks achetés de 10 1/2 à 11 d'esc
Vendus de 10 1/2 à 10 3/4
Pour argent achetés de 3 1/2 à 93 1/2
Change sur New-York vendu de 10 1/2 à 00
Traités d'or, 1/2 à 1/2 d'esc
Billets de la Banque du Haut-Canada achetés à
69 à 00.
Argent acheté de 5 à 5 1/2 : vendu de 4 1/2 à 5
Change sterling de 8 1/2 à 9
Or ouvert à 111 1/2, fermé à 112

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques
et St. François-Xavier.

MARCHÉ BONSECOURS.

Corrigé expressément pour La Minerve, par le
Clerc du Marché.

Montréal, 5 Avril.

	S	D	S	D
FARINE —De Blé # quin.....	10	9	00	0
d'Avoine mts.....	8	5	00	0
Blé-d'Inde.....	9	6	00	0
Sarrasin.....	7	0	00	0
GRAINS —Blé # minot.....	5	0	00	0
Pois.....	4	0	00	0
Orge.....	2	3	00	0
Avoine 40 lb.....	1	9	00	0
Sarrasin # minot.....	2	3	00	0
Lin.....	7	6	00	0
Mil.....	16	3	00	0
Blé-d'Inde.....	3	6	00	0
LÉGUMES —Patates, poche.....	4	6	00	0
Fèves minot.....	7	6	00	0
Oignons # tresse.....	0	5	00	0
LAITERIE —Œufs frais # doz.....	0	11	00	0
Beurre frais # lb.....	1	3	00	0
Beurre salé.....	0	11	00	0
DIVERS —Sucre d'érable # lb.....	0	5	00	0
Sirop d'érable par gallon.....	5	0	00	0
Miel.....	0	6	00	0
Saindoux.....	0	8	00	0
Lard frais # 100 lb.....	45	0	00	0
Beuf.....	25	6	00	0
Lièvres # couple.....	0	0	00	0
VOLAILLES —Dindes # couple.....	15	0	00	0
Dindes jeunes.....	10	0	00	0
Oies.....	6	0	00	0
Canards.....	5	0	00	0
Poules.....	5	0	00	0
Poulets.....	3	0	00	0
GIBIERS —Canards sauvages.....	2	0	00	0
Pleviers # couple.....	0	0	00	0
Bécassines.....	0	0	00	0
Coqs de bruyères.....	0	0	00	0
Pigeons.....	1	3	00	0
Perdrix.....	0	0	00	0
Tourtes # doz.....	0	0	00	0
Bécasses.....	0	0	00	0

AVIS SPECIAL.

LA PERSÉVÉRANCE COURONNE LE SUCCÈS.—La persévérance continue du Dr. Briggs dans ses efforts pour soulager l'humanité et fournir un remède sûr pour conserver la vie et donner de la force à un système épuisé reçoit maintenant sa récompense. Dr. Briggs' Troat & Lung Healer, est un composé purement végétal doux et agréable dans son action, il est plaisant au goût et guérit toutes les maladies de la gorge, du poulmon, de la poitrine, du foie, etc., chasse la maladie, purifie et enrichit le sang, donne de la vigueur au foie et de la satisfaction au patient. Il est regardé comme le meilleur remède dont un malade puisse faire usage.

NÉURALGIE.—Si vos nerfs semblent se raidir et s'agiter, et causer des soubresauts de la tête aux pieds, si elle se repand comme l'éclair le long de vos nerfs, et semble se nouer de mille manières essayant à se fixer dans les régions du cœur, ainsi qu'à la face, à la tête et au cou, &c., enfin si vous avez la névralgie dans sa forme la plus intense, avec toute l'agonie qui peut résulter de ses degrés les plus aigus, faites usage de la médecine du Dr. J. Briggs, et en en prenant trois fois, votre névralgie disparaît.

Les hémorrhoides sont soulagées et guéries en faisant usage de l'onguent du Dr. Briggs.

Les merveilles ne cessent pas et une preuve, est le succès du Guérisseur Moderne de Briggs pour guérir toutes les maladies des pieds. Les cors s'effacent, les oignons disparaissent, les ongles incarnés sortent des chairs, en faisant usage de cette onguent sans pareil. Il n'y a aucun danger et par son usage les douleurs disparaissent.

Ces différentes préparations sont vendues chez :

Kenneth, Campbell & Cie., Picault & Fils, Rodgers, Spencer, Burks, Tate & Ceventon, Davignon, Muir, Goulden, Devins & Bolton, Latham, Hart, Gray, Ambrose, Wilson, Gardner. Pharmaciens en gros et en détail.

Montréal Janvier 1870. 18—a k E

Société permanente de Construction

DU

Districte de Montréal.

DIVIDENDE No. 12.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de CINQ par cent, faisant DIX pour cent par année sur les parts permanentes de cette Société a été déclaré et sera payable le et après le 1er AVRIL prochain au Bureau de la dite Société.

(Par ordre,)

P. A. FAUTHUX,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 11 Février 1870.

130—r

Nouveau Magasin de Graines

PAR

M. EWING

100,— RUE MCGILL, MONTREAL,—100.

Le soussigné offre en vente un Stock complet et choisit avec soin de

Graines de Ferme, de Jardin et de Fleurs, de Plantes, &c.

Graines de Trèfle et de Semence de toutes sortes, constamment en mains.

Des Catalogues donnant le prix et le nom des Graines pourraient être obtenus sur demande verbale, ou par la malle FRANC DE PORT.

En faisant une spécialité du commerce de grènetier dans ses diverses branches distinctement de toute autre, le soussigné pourra fournir des Graines de qualité supérieure et garanties.

WILLIAM EWING, GRÈNETIER,
100, Rue McGill, [vis-à-vis le Marché Ste. Anne] Montréal.

P.S.—On vient de recevoir d'Ecosse, un assortiment de Graines de Semence de premier choix et d'Allemagne un lot de première qualité de trèfle rouge tardif à longues tiges; les montres et les prix seront donnés sur demande.
1er Avril. 171—dm A C k

LIVRES !

Mois de St. Joseph,—suivi d'un choix de prières en son honneur.....\$0.10
Vie de St. Joseph,—époux de la Très-Sainte Vierge Marie et père nourricier de N. S. Jésus-Christ, par le R. P. Champeau. Ouvrage illustré de dix gravures sur acier. 1 volume in-8o.....2.80
St. Joseph d'après l'Evangile.—Lettres à une vierge chrétienne, par l'abbé Coulin. 1 volume in-18.....0.25
L'auréole de St. Joseph,—ou recueil des plus beaux pameyriques en son honneur; précédé de trente et une considérations pour le mois de Mars, avec des notes et des exemples. Par le P. Huguet. 1 volume in-12.....0.45
St. Joseph, patron de la bonne mort,—ou nouveau mois de Mars pour obtenir la persévérance finale, suivi de pieux exercices pour la retraite du mois et la préparation à la mort, avec un choix de prières et d'exemples. Par le P. Huguet. 1 volume in-18.....0.45
La somme des Conciles Généraux et Particuliers, par l'abbé Guyot.—Edition revue par le Directeur des *Analecta juris pontificii* à Rome. 2 forts volumes in-12.....3.00
Le Souverain Pontife, par Mgr. de Ségur. 1 volume in-18.....0.25
Esquisse de Rome Chrétienne, par Mgr. Gerbet. 2 volumes in-12.....2.25
"Rome, notre Rome, est vivante dans ces pages toutes vibrantes de ses profondes et majestueuses harmonies.... Nous n'avons point aujourd'hui d'écrivain plus parfait que Mgr. l'Evêque de Perpignan, et jamais la poésie de Rome n'a eu d'interprète qu'on lui puisse comparer." [Louis Veillot, le Parfum de Rome.]
Rome dans sa Vie Intellectuelle, dans sa Vie Charitable, dans ses Institutions Populaires, par l'abbé V. Pestel, 1 volume in-12.....0.45
Les Parfums de la Vie, par A. S. de Doucourt. 1 volume in-12.....0.25
La Messe,—opuscule populaire, par Mgr de Ségur. Par la malle.....0.15
Lettre de Mgr. l'Evêque d'Orléans,—au clergé de son diocèse relativement à la définition de l'Infaillibilité au prochain Concile.....0.25
Le Concile Œcuménique,—petit traité théologique adressé au gens du monde, par l'abbé Jangey, avec une introduction par M. Henry de Rhuacey, et précédé des lettres de plusieurs évêques à l'auteur. 1 volume in-12.....0.50
Terribles châtimens,—des révolutionnaires ennemis de l'Eglise, depuis 1789 jusqu'en 1867. Par le P. Huguet. 1 volume in-12.....0.75
La grande Question du Jour :—ou l'Eglise catholique ou la révolution, par l'abbé G. M. J. D., auteur du *Jubilé du Concile*.....0.10
Par la malle.....0.13
En vente à la Librairie de
C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 et 239, Rue St. Paul.
1er Mars. 144—r

PERDU

Dans les mois de Septembre ou Octobre derniers, DEUX JEUNES CHEVAUX disparus de la commune de Laprairie, savoir: Une POULICHE noire de trois ans, crinière rousse, le crin de la queue coupé droit, taille moyenne. Et un POULIN âgé de 3 ans, sous poil rouge, petite taille; ayant une tache blanche au front, et du blanc à une patte de derrière; aussi une cicatrice à la paupière d'un œil. Une récompense de dix piastres est promise à toute personne qui les fera retrouver au propriétaire soussigné.

PIERRE LEFEBVRE,
St. Philippe,
Comté de Laprairie.

2 mars 1870.—m p 145

PILULES CATHARTIQUES D'AYERPOUR TOUS EFFETS DE MÉDECINE
LAXATIVE.

Peut-être aucune médecine n'est si universellement demandée par tout le monde, ni si universellement adoptée dans toutes les classes de la société, et dans chaque pays que cette Pilule purgative et efficace. La raison en est que ce remède mérite plus de confiance et a plus l'effet. Ceux qui l'ont essayé savent qu'ils ont été guéris; ceux qui ne l'ont pas encore employé, voient ces effets qu'il a produit chez vos voisins et amis qui en ont fait usage; et tous savent que ce qu'il fait une fois, il le fait toujours, et qu'il ne présente jamais aucun défaut quelconque dans sa composition. Nous avons en mains des milliers de milliers de certificats de ses cures merveilleuses; mais ces guérisons sont assez connues dans les endroits où elles ont été faites, pour que nous ne les publions pas. Cette médecine est adoptée à tous les âges, à tous les climats; et ne contient ni calomel, ni drogues délétères, et en toute sûreté chacun peut en faire usage. Ces pilules sont recouvertes de sucre, par ce moyen elles sont toujours fraîches et bonnes au goût.

Par leur influence puissante sur les viscères internes pour purifier le sang et exciter une action sanitaire, elles éloignent, les obstructions de l'estomac, des intestins, et des autres organes du corps, régularisent leur action.

Les directions sont données sur l'enveloppe de la bouteille, pour les maladies suivantes dont les Pilules opèrent la guérison promptement:—

La DYSPÉPSIE ou INDIGESTION, la LANGUEUR et la MANQUE D'APPÉTIT, seront guéries par l'usage modéré des Pilules, afin de stimuler l'estomac, et de rétablir son élasticité et son action.

Pour les MALADIES DE FOIE et ses différents symptômes, les MAUX DE TÊTE, la JAUNISSE, la COLIQUE BILIEUSE et les FIÈVRES, on devra en faire un usage judicieux dans chaque cas, afin de régulariser l'action malsaine faire disparaître les obstructions qui causent la maladie.

Pour la DYSSENTERIE, ou la DIARRHÉE, une dose est suffisante.

Dans les cas de RHUMATISME, GOUTTE, GRAVELLE, BATTEMENT DE CŒUR, DOULEURS DANS LE CÔTÉ, etc., on devra en faire un usage continu afin de changer la mauvaise action du système.

Dans les cas d'HYDROPSIE, de fortes doses répétées prouviennent l'effet d'une médecine drastique.

Prises avant le dîner, elles ont l'effet d'exciter la digestion, et de décharger l'estomac.

Une dose prise de temps en temps stimule l'action de l'estomac et des boyaux, donne de l'appétit et fortifie le système.

DR. J. C. AYER & CIE., Chimistes praticiens, Lowell, Mass., U. S. A.

HENRY SIMPSON & CIE.,
Montreal,
Agents-Général.

25 février—69 B C

**RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX
DU DR AYER**

Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.



C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruits ou gâtés. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le Restaurateur ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on emploie simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE.

Rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par

Dr. J. C. AYER & CIE.,

Chimiste pratique, Lowell, Mass.

“PRIX..... \$1.00
HENRY SIMPSON & CIE, Montreal,
Agents-Général.

22 juin 1869—239—a C E

**La Compagnie**

DU

CHEMIN DE FER**UNION PACIFIQUE**

OFFRE EN VENTE

1,500,000 Acres de Terre

SUR LA

LIGNE DU CHEMIN DE FER

DANS

L'État du Nebraska,

Argent comptant ou à crédit, à un taux modéré,

PRIX DE \$2.50 A \$10.50 PAR ACRE

Propre pour y établir des Marchés, soit à l'Est, soit à l'Ouest.

Des Pamphlets avec les Cartes sont maintenant prêts.

ENVOI FRANC de PORT

DANS TOUTES LES PARTIES DES

ETATS-UNIS, DU CANADA ET DE L'EUROPE

La Fertilité, la Richesse de ces Terres

SONT

Aussi Grandes que dans aucune partie des Etats-Unis.

Pour les Pamphlets et informations, s'adresser à

O. F. DAVIS,

Agent des Terres, Cie C. F., U. P.

Omaha, Nebraska.

135 9—A us C tm

18 Février.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }**COUR SUPÉRIEURE.**

IN-RE

NESTOR TURGEON,

FAILLI;

ET

ANDREW B. STEWART, SYNDIC OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de MAI prochain à DIX heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, le dit failli par les soussignés ses Procureurs *ad litem* demandera à la Cour Supérieure du Bas-Canada siégeant à Montréal dans le dit District, sa décharge en vertu dudit acte et ses amendements.

LEBLANC & CASSIDY,

Avocats du dit Failli.

Montréal, 1er Mars 1870.

11—C dm

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la succession de M. Laurent Dufresne, Bourgeois, sont priées de venir payer, sans délai, à son domicile, No. 417, Rue Lagacheville.

Ceux ayant des réclamations contre la dite Succession, sont priés de filer leurs comptes, au même lieu, ou au Bureau de M. A. O. Brousseau, N. P., No. 23, Rue St. Lambert.

Montréal, 2 mars 1870.

145—B

CORPORATION

DU

VILLAGE DE STE. GENEVIEVE.

A une session générale mensuelle du Conseil Municipal du Village de Ste. Geneviève, tenue dans le dit village, LUNDI, le SEPTIÈME jour de MARS, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-dix, conformément aux dispositions de "l'acte municipal du Bas-Canada de 1860," et organisé de ce jour à Samedi, le douzième jour de Mars, dans la même année—à laquelle assemblée sont présents MM. Eusèbe Proulx, Hyacinthe Proulx, Hilaire Martin, Alfred Pilon et Jérémie Demers, membres du dit Conseil, le dit Hilaire Martin, président, comme spécialement nommé à cet effet en l'absence du Maire du dit Village, le Conseil par les présentes ordonne et fait le règlement suivant, savoir:—

I.—Que le Règlement du Conseil Municipal du Village de Ste. Geneviève, passé le vingt de mars, mil huit cent soixante-dix, prohibant la vente des liqueurs enivrantes et l'octroi des licences à cet effet dans les limites de la Municipalité du dit Village, est par le présent révoqué.

II.—Que le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil fera tout ce qui est pourvu par "l'Acte de Tempérance de 1864," aux fins que le présent Règlement soit soumis à l'approbation des électeurs municipaux de la dite Municipalité.

Attesté. [Signé] HYTHE BRUNET,
Secrétaire-Trésorier du dit Conseil.

[Signé] H. MARTIN,
Président,

[Vraie copie]

HYTHE BRUNET,
Secrétaire-Trésorier du dit Conseil.

Avis Public

EST par le présent donné que LUNDI, le DEUXIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi, au lieu ordinaire des séances du Conseil Municipal du Village de Ste. Geneviève, une assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité du dit Village, aura lieu aux fins de tenir un *poll* dans le but de décider si le Règlement (dont une copie dûment certifiée et ci-dessus écrite) devra être ou non approuvée par les dits Electeurs ainsi réunis.

Ste. Geneviève, ce dix-neuvième jour de mars, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-dix.

HYTHE BRUNET,

Secrétaire-Trésorier du dit Conseil.

26 mars 1870.—171 qs A A C

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DU VERNAY, FRÈRES,

MONTREAL,

NUMERO 16, RUE ST. VINCENT,

TROIS ÉDITIONS:

Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

ÉDITION QUOTIDIENNE..... \$6.00

“ SEMI “ 4.00

“ HEBDOMADAIRE..... 1.00

CONDITIONS D'ANNONCES:

Pour la première insertion, 10 centins par ligne,
pour chaque insertion subséquente, 5 centins,
pour 1^{re} édition.